



La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher

Tableau de bord n° 6 - Bilan 2007

La réalisation de ce tableau de bord s'inscrit dans le cadre du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Depuis 2002, l'Observatoire recueille les données nécessaires auprès des structures intercommunales ou des communes indépendantes en charge de la collecte ou du traitement des ordures ménagères, ainsi qu'auprès des centres de traitement situés dans le département.

Après une dizaine d'années de croissance quasi ininterrompue, **la collecte des déchets ménagers** a franchi pour la première fois en 2007 le seuil des **200 000 tonnes**, soit **36 000 de plus qu'en 1998**. Désormais, ce sont donc 618 kg de déchets qui sont produits annuellement par chaque Loir-et-chérien, soit **1,7 kg par jour**. L'augmentation constatée en 2007 provient notamment d'un volume plus important de déchets verts.

Tous les efforts déployés localement pour développer le tri sélectif trouvent progressivement leur traduction dans les résultats.

Le poids des **ordures ménagères brutes** dans le total de la collecte a **reculé régulièrement** ; il est à présent minoritaire (**46 %**). Les **plates-formes de compostage** ont enregistré leur **plus haut niveau d'activité**, tout comme les **déchèteries** qui captent aujourd'hui **40 % du gisement** départemental, soit l'équivalent de 243 kg par habitant. Il suffit de comparer ce chiffre au ratio national (151 kg en 2005) pour mesurer les progrès accomplis. Cet écart doit être rapproché du niveau d'équipement plutôt élevé du territoire : **70 % des habitants se situent à moins de 5 km d'une déchèterie**.

Il faut également souligner la volonté d'organiser les filières de traitement qui permettent d'exploiter davantage de déchets locaux et de capter une bonne partie des flux auparavant acheminés à l'extérieur. **L'ouverture du centre**

de Mur-de-Sologne a ainsi multiplié par 5 le tri opéré dans le département.

La meilleure qualité du tri effectué à la base par les ménages en lien avec les réponses apportées par les syndicats (collectes de nouveaux produits par exemple) a permis d'accroître très nettement les volumes recyclés.

Les deux tiers du gisement sont aujourd'hui valorisés, contre 52 % en 2002. La progression est importante mais le Plan avait fixé des objectifs bien plus ambitieux : **77 % dès 2005**. On peut souligner cependant que **trois secteurs de Plan sur quatre sont proches des taux projetés**.

En bout de chaîne, les **quantités de déchets ménagers enfouies ont fortement diminué** (- 27 % depuis 2003). Contre toute attente, cette évolution ne s'est pas traduite par une réduction significative des volumes globaux ensevelis dans le département, **les baisses étant compensées par les apports des départements extérieurs** (principalement d'origine industrielle), qui représentent 45 % de l'enfouissement. On note cependant **pour la première fois une stabilisation de ces apports**.

Globalement, **30 % des déchets traités** en Loir-et-Cher sont **produits à l'extérieur**. Les quantités correspondantes se sont fortement accrues depuis 2003 (**+ 54 %**) tandis que les **volumes exportés** commencent à se réduire. Ils restent néanmoins **importants faute de filières industrielles de valorisation au niveau local**.

618 kg de déchets par habitant en 2007

SOMMAIRE

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés	2	Les centres de stockage des déchets ultimes de classe 2 (CSDU 2)	20
L'organisation territoriale de la collecte des déchets	2	Les flux interdépartementaux	22
86 % des équipements prévus au Plan mis en place fin 2007 ..	3	Écarts par rapport aux hypothèses et objectifs du Plan	24
La collecte des déchets : plus de 200 000 tonnes en 2007 ...	4	Les taux de valorisation	26
Les déchèteries en 2007	8	Secteur I : Nord	27
Les centres de transfert	12	Secteur II : Centre	28
Les centres de tri	13	Secteur III : Val de Cher	29
Les centres de compostage	15	Secteur IV : Grande Sologne - Syndicat de Mer	30
Les centres d'incinération	18	Les principaux flux de déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher en 2007	31

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Approuvé en juillet 1995
Révisé en juillet 2000
Approuvé en juin 2001

Consultable sur : www.loir-et-cher.pref.gouv.fr
Depuis le 1er janvier 2005, la compétence du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés est transférée au Conseil Général avec l'entrée en vigueur de la loi de décentralisation du 13 août 2004.

L'ensemble des sigles utilisés dans le document sont répertoriés page 32

Le Plan départemental concerne les déchets suivants, produits par les ménages, les collectivités et les professionnels :

- Les ordures ménagères (collectées en porte à porte ou par apport volontaire)
- Les encombrants (déchets volumineux, pesants, produits par les ménages)
- Les déchets verts (déchets de tonte, d'élagage, de taille...)
- Les déchets spécifiques (gravats, tout venant)
- Les déchets dangereux (déchets ménagers spéciaux et déchets toxiques en quantité dispersée) et de manière succincte :
- Les déchets de l'assainissement (matières de vidange, boues de station d'épuration...)
- Les déchets industriels banals (déchets non dangereux).

Le périmètre d'application du plan départemental prend en compte les coopérations intercommunales en matière de collecte et/ou de traitement des ordures ménagères. Sur la base des limites administratives départementales, il intègre les communes limitrophes relevant de structures intercommunales dont le siège est en Loir-et-Cher et, à l'inverse, exclut celles adhérant à un syndicat extra départemental.

Le périmètre du plan est réparti en quatre secteurs correspondant à des filières homogènes de traitement des déchets ménagers.

L'échéance réglementaire du 1er juillet 2002 pour le stockage des déchets ultimes dans les installations d'élimination de déchets est passée. Le déchet ultime se définit comme le déchet qui n'est pas susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment pour en extraire la part valorisable ou en diminuer le caractère dangereux. Cette définition, qui comporte une certaine notion d'adaptabilité, conduit à prendre en compte le contexte et les conditions locales, l'état d'avancement de la mise en œuvre des filières contribuant à diminuer les quantités de déchets mis en décharge, telles que le tri sélectif ou la valorisation biologique. Ainsi le plan actuellement en vigueur dans le Loir-et-Cher précise que **les déchets résiduels après collecte séparative sont à considérer comme des déchets ultimes.**

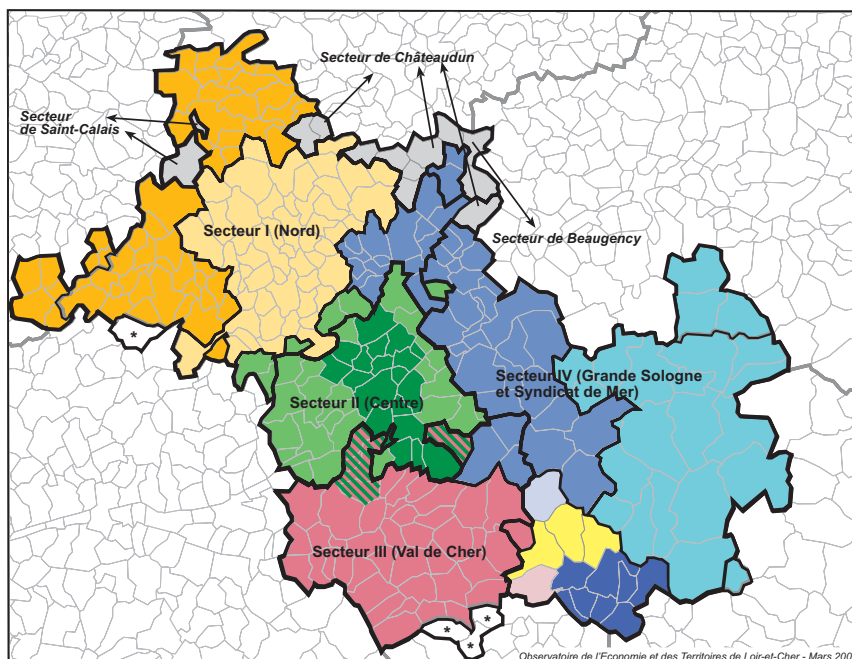
L'organisation territoriale de la collecte des déchets

Secteurs du Plan Départemental d'élimination des déchets et organisation intercommunale de la collecte (au 1/01/2008)

➤ L'organisation territoriale de la collecte des déchets s'est stabilisée depuis 2005 à l'exception du sud de l'agglomération blésoise, suite à l'adhésion à Agglopolys des communes de Cour-Cheverny, les Montils, Monthou-sur-Bièvre et Sambin au 1er janvier 2006 et à celles de Candé-sur-Beuvron et Valaire au 1er janvier 2007. Ces modifications génèrent une réorganisation des secteurs II et III du Plan.

➤ Les déchets des ménages de ces 6 communes ont continué à être orientés vers les filières de traitement organisées par le SMIEEOM Val de Cher à la faveur d'une convention passée entre les deux EPCI. Depuis le 1er juillet 2008, le traitement de leurs déchets est géré par Val Eco.

➤ Au 1er janvier 2009, 17 des 22 communautés de communes et d'agglomération ont pris la compétence "collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés". Depuis janvier 2007, la Communauté du canton de la Ferté Saint-Aubin se substitue aux trois communes du Loiret au sein du SMICTOM - Salbris.



Périmètre des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) selon les secteurs du Plan

Secteur I	Secteur II	Secteur III	Secteur IV
<ul style="list-style-type: none"> SICTOM de Montoire VALDEM 	<ul style="list-style-type: none"> VAL ECO Agglopolys 	<ul style="list-style-type: none"> Agglopolys (convention avec le SMIEEOM Val de Cher) SMIEEOM Val de Cher Commune de Gièvres adhérant à Cher Sologne 	<ul style="list-style-type: none"> SMIEOM de Mer SMICTOM de Lamotte / Salbris SIVOM de Mennetou Commune de Veilleins adhérant à la Sologne des Etangs Commune indépendante

Cas particuliers

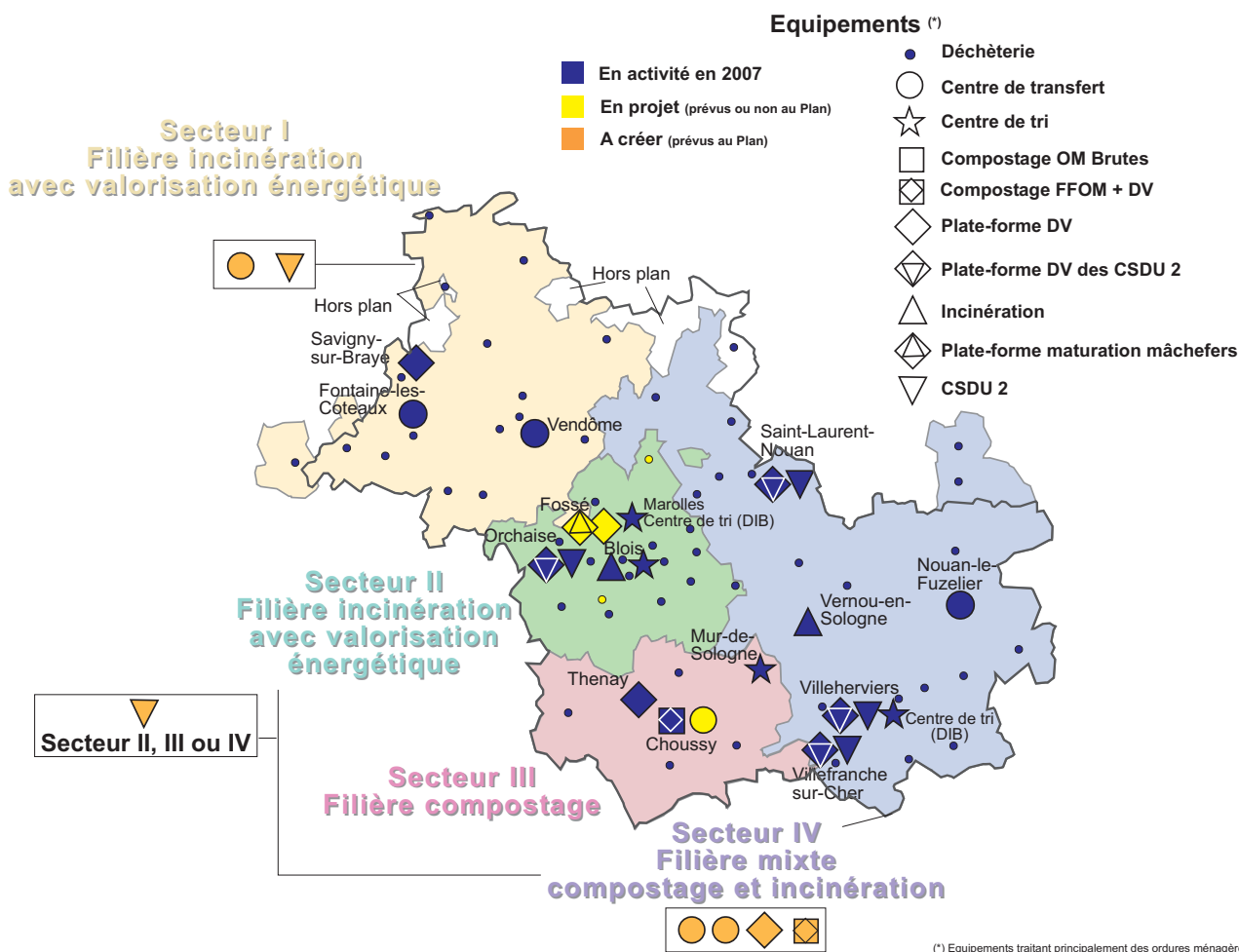
- Commune hors plan (adhérant à un EPCI extérieur au Loir-et-Cher)
- Commune extérieure au Loir-et-Cher relevant initialement du Plan départemental n'adhérant plus à un EPCI du Loir-et-Cher

— Périmètre des secteurs du Plan arrêté en 2001
— Limite départementale

La loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a posé le principe selon lequel le choix du mode de financement du service public des ordures ménagères revient à l'EPCI qui bénéficie de l'ensemble de la compétence "déchets ménagers" et assure au moins la collecte. Le régime transitoire de mise en conformité a pris fin au 31 décembre 2005.

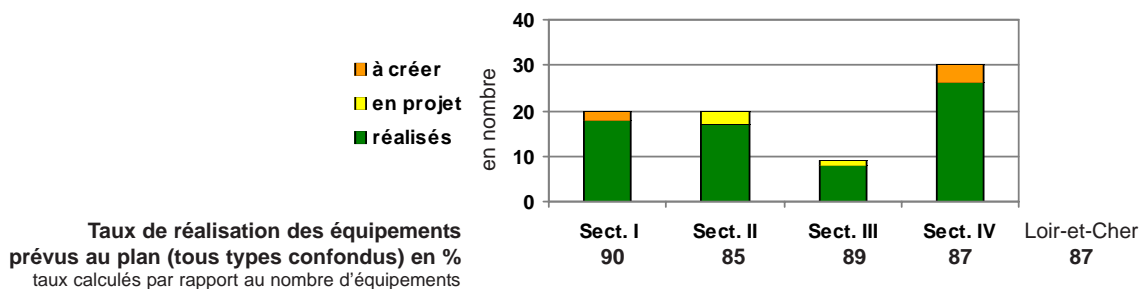
87 % des équipements prévus au Plan mis en place fin 2007

Filières de traitement et équipements par secteur de plan (situation fin 2007)



(*) Equipements traitant principalement des ordures ménagères

Mise en place des équipements prévus au plan (tous types confondus)



➤ 51 déchèteries en activité fin 2007 (+ 2 situées en Loir-et-Cher mais hors Plan).

➤ Fermeture de la déchèterie de Ternay (secteur I) à compter du 01/04/2008.

➤ 1 actuellement en projet : Maves (secteur II prévue 2009).

➤ Changement de site de la déchèterie de la Chaussée-Saint-Victor le 05/11/2007 (secteur II). Ouverture de nouvelles déchèteries à Neung-sur-Beuvron le 20/11/2007 (secteur IV) et Chouzy-sur-Cisse inaugurée le 24/06/2008 (secteur II). Des travaux d'aménagement sont prévus courant 2008 sur la déchèterie de Cellettes.

➤ Réhabilitation des fosses de réception présentes sur le Biocentre de Choussy (secteur III) pour une utilisation comme centre de transfert (non prévu au Plan). 1 centre de transfert reste à créer dans le secteur I, et 2 autres dans le secteur IV.

➤ 1 plate-forme de compostage de déchets verts à Fossé (prévue pour 2010), 1 à créer sur le secteur IV.

➤ 2 nouveaux centres de stockage de déchets ultimes de classe 2 (CSDU 2) devraient être autorisés à partir de 2009 : 1 dans le secteur I et 1 dans les secteurs II, III ou IV.

➤ Mise en service d'1 plate-forme de stockage des mâchefers, non inscrite au Plan, prévue pour 2010 à Fossé.

Collecte des déchets : plus de 200 000 tonnes en 2007...

➤ Les quantités de déchets ménagers collectées sont réparties à la hausse en 2007 (+ 5,1 %).

➤ Cette hausse est perceptible tant au niveau de la **collecte ordinaire** (habituellement en recul depuis 2001) qu'au niveau de la **collecte sélective** (+ 6,0 %) ; notons que celle-ci a connu un repli atypique en 2006. Les tonnages de **déchets verts** collectés en déchèterie ou en plate-forme¹ ont **gagné 18 % en 2007**. Ils représentent le septième du gisement total et sont très fluctuants d'une année sur l'autre, en raison notamment des variations climatiques. Ils **expliquent à eux seuls près de la moitié de la hausse du tonnage global du département constatée en 2007**.

➤ Tous les secteurs de Plan enregistrent une augmentation de leur gisement. La hausse sur le secteur IV est plus modérée (+ 1,2 %). Dans ce dernier, l'ensemble des syndicats observent une diminution ou une stabilité de leur collecte ordinaire, hormis le SIVOM de Mennetou-sur-Cher, une forte diminution du tonnage collecté en déchèteries et une légère augmentation de la collecte séparative.

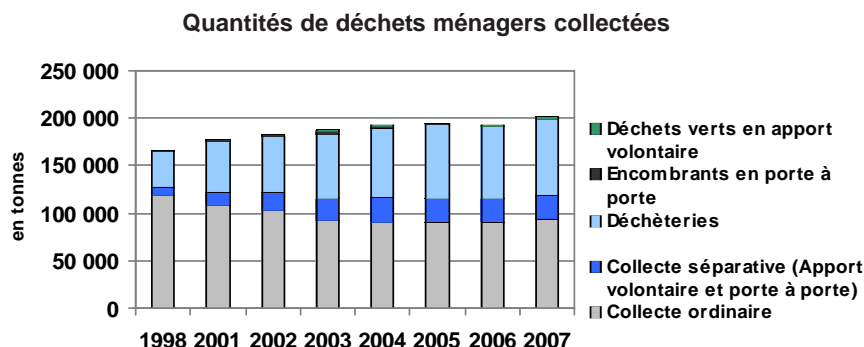
➤ L'accroissement des quantités sur le secteur II de 9 % est en partie imputable au **changement de périmètre** avec le rattachement de nouvelles communes à la communauté d'agglomération de Blois (Candé-sur-Beuvron et Valaire au 01/01/2007) et le **transfert de la déchèterie de Candé-sur-Beuvron du secteur III au secteur II**. Le tonnage moyen par habitant a augmenté de plus de 38 kg en un an. Les **habitants du secteur II** (le plus urbanisé) sont les **plus gros producteurs de déchets du département avec 652 kg/an/hab** en moyenne.

➤ A l'inverse, le tonnage collecté en déchèterie dans le **secteur III** se réduit fortement et la hausse globale du gisement apparaît contenue. Les **quantités de déchets collectées par habitant** sont cependant **en hausse de plus de 43 kg en un an**.

➤ A noter l'initiative du syndicat VALDEM de mettre en place, en collaboration avec la Régie de quartier et EFI 41, un test pendant 6 mois de démantèlement des déchets présents dans la benne des encombrants et la séparation des objets encore en bon état pour une réutilisation. 68 tonnes d'encombrants ont été traitées avec une valorisation à plus de 50 %.

¹ Le SMICTOM de Lamotte-Salbris possède un réseau de 9 plates-formes de déchets verts qui a permis de collecter presque 3 300 t. de végétaux en 2007.

Augmentation des quantités collectées de 5,1 %



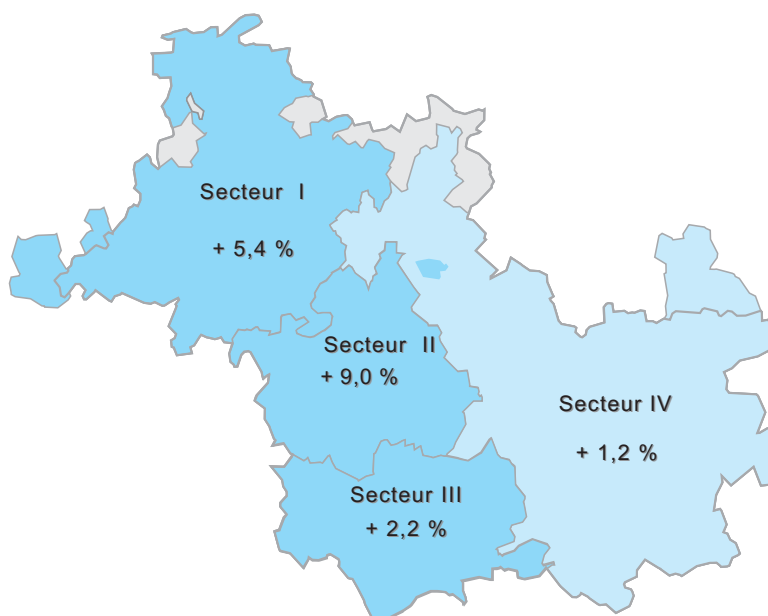
Evolution des quantités de déchets ménagers collectées par type de collecte (hors boues des stations d'épuration et déchets verts des plates-formes attachées aux CSDU 2)

	1998*	2004	2005	2006	2007	Evol (%)		
						05/06	06/07	98/07
Collecte ordinaire	118 824	91 228	90 169	89 779	93 339	-0,4	+4,0	-21,4
Collecte sélective	47 740	102 825	105 162	103 150	109 361	-1,9	+6,0	+129,1
Collecte séparative (Apport volontaire et porte à porte)	7 982	25 181	25 234	25 182	26 094	-0,2	+3,6	+226,9
Déchèteries	38 936	72 761	78 090	76 573	79 516	-1,9	+3,8	+104,2
Encombrants en porte à porte	822	2 584	746	577	463	-22,7	-19,8	-43,7
Déchets verts** des plates-formes		2 299	1 092	818	3 288	-25,1	+302,0	/
Total	166 564	194 053	195 331	192 929	202 700	-1,2	+5,1	+21,7

* Quantités indiquées dans le Plan, correspondant à des périmètres légèrement différents

** Tonnages collectés dans les plates-formes de déchets verts du SMICTOM de Lamotte-Salbris

Evolution des quantités de déchets ménagers collectées par secteur de Plan (ensemble de la collecte) en 2007



Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées par secteur de plan (hors boues des stations d'épuration et déchets verts des plates-formes des CSDU)

en tonnes

	Secteur I		Secteur II		Secteur III		Secteur IV	
	2007	Evol* 06/07	2007	Evol* 06/07	2007	Evol* 06/07	2007	Evol* 06/07
Collecte ordinaire	15 711	+ 1,6	34 406	+ 7,0	17 796	+ 7,8	25 426	- 0,9
Collecte sélective	27 572	+ 7,7	41 793	+ 10,7	13 679	- 4,3	26 317	+ 3,2
Collecte séparative (apport volontaire, porte à porte)	7 078	+ 2,8	7 161	+ 3,5	3 938	+ 11,1	7 917	+ 1,1
Déchèteries	20 494	+ 9,5	34 632	+ 12,5	9 278	- 9,3	15 112	- 10,3
Encombrants en porte à porte	0	0	0	0	463	- 11,6	0	0
Déchets verts** des plates-formes	0	0	0	0	0	0	3 288	+ 302,0**
Total	43 283	+ 5,4	76 199	+ 9,0	31 475	+ 2,2	51 743	+ 1,2

* en % ns : non significatif

** Tonnages collectés dans les plates-formes de déchets verts du SMICTOM de Lamotte-Salbris. Selon les années, les quantités recueillies directement en déchèterie ou via les plates-formes varient fortement. Au total, les déchets verts du secteur IV ont augmenté de 7 % en 2007.

1,7 kg de déchets par jour et par habitant

Quantités moyennes de déchets ménagers et assimilés collectées par habitant et par secteur de plan

	Sect I		Sect II		Sect III		Sect IV		Loir-et-Cher	
	2003	2007	2003	2007	2003	2007	2003	2007	2003	2007
Collecte ordinaire (kg/an)	218,9	213,6	306,4	296,4	353,4	357,1	285,5	285,6	289	284,1
Collecte sélective	324,1	377,8	325,2	355,2	281,8	283,0	268,3	296,7	301,8	334,1
Collecte séparative (apport volontaire, porte à porte) (kg/an)	94,5	96,2	61,8	61,7	68,4	79,0	78,2	88,9	74,7	79,4
Déchèteries* (kg/an)	229	281,6	262,2	293,5	200,2	194,7	146,1	170,8	212,4	243,2
Encombrants en porte à porte (kg/an)	0,6	0	1,2	0	13,2	9,3	19,5	0	8,0	1,4
Déchets verts** des plates-formes (kg/an)	0	0	0	0	0	0	24,5	36,9	6,7	10,0
Total (kg/an)	542,9	591,4	631,6	651,6	635,2	640,1	553,8	582,2	590,8	618,2
(kg/jour)	1,5	1,6	1,7	1,8	1,7	1,8	1,5	1,6	1,6	1,7

* Les tonnages collectés en déchèteries sont rapportés à la population des communes bénéficiant du service en tenant compte des conventions d'accès parfois établies entre deux communes de secteurs différents

** Tonnages collectés dans les plates-formes de déchets verts du SMICTOM de Lamotte-Salbris

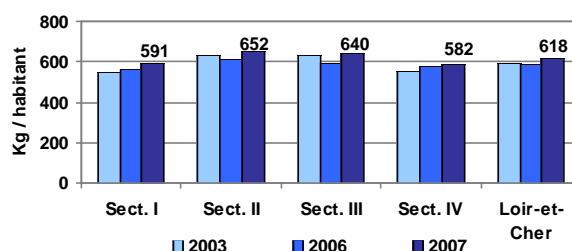
Avertissement : Les ratios par habitant ont été calculés pour 2006 et 2007 à partir des chiffres de population 2006 publiés par l'INSEE suite aux derniers recensements de population. Les ratios pour 2003 ont été calculés à partir des chiffres de population de 1999.

➤ La **quantité annuelle de déchets collectés par habitant** dans le département est de **618 kg**, soit une **augmentation moyenne de près 7 kg par an par habitant**. Rappelons que la moyenne nationale établie par l'ADEME était de 577 kg en 2005.

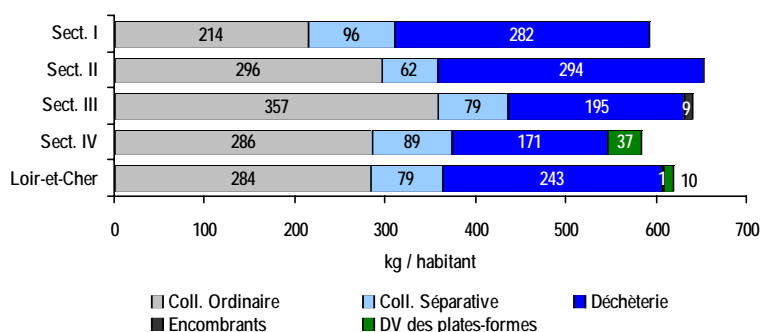
➤ La **collecte sélective** occupe une part très importante du tonnage global (plus de **54 %**), en raison notamment du tonnage élevé collecté dans le réseau Loir-et-Chérien de **déchèteries** (plus de **243 kg/hab/an** contre **151 en moyenne nationale en 2005**).

➤ La quantité moyenne journalière départementale s'établit à **1,7 kg/hab** pour 2007.

Quantités totales annuelles de déchets ménagers collectées par habitant et par secteur de plan



Quantités de déchets ménagers collectées en 2007 par habitant



D'après sources : INSEE - Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher

Plus des deux tiers des ordures ménagères brutes du Loir-et-Cher sont incinérées

➤ **46 % des déchets** ménagers sont collectés en **mode ordinaire**. Le **pooids dans l'ensemble de la collecte a reculé** de 4 à 5 points **dans tous les secteurs** depuis 2003 à l'exception du **secteur III** où ce **mode de collecte** reste **dominant** (56,5 %).

➤ A l'inverse, seulement 36 % du gisement en secteur I est collecté en ordinaire. L'augmentation en 2007 des tonnages correspondants est modérée (+ 1,6 %). Durant l'année, le SICTOM de Montoire a réorganisé ses tournées de collecte afin d'optimiser le kilométrage et le service rendu.

➤ Le **secteur IV** enregistre une **baisse des tonnages collectés en ordinaire** après 3 années de hausse sensible.

➤ Globalement, **68 % des ordures ménagères brutes produites en Loir-et-Cher sont incinérées** (soit 63 700 tonnes). Cette proportion varie peu d'une année sur l'autre.

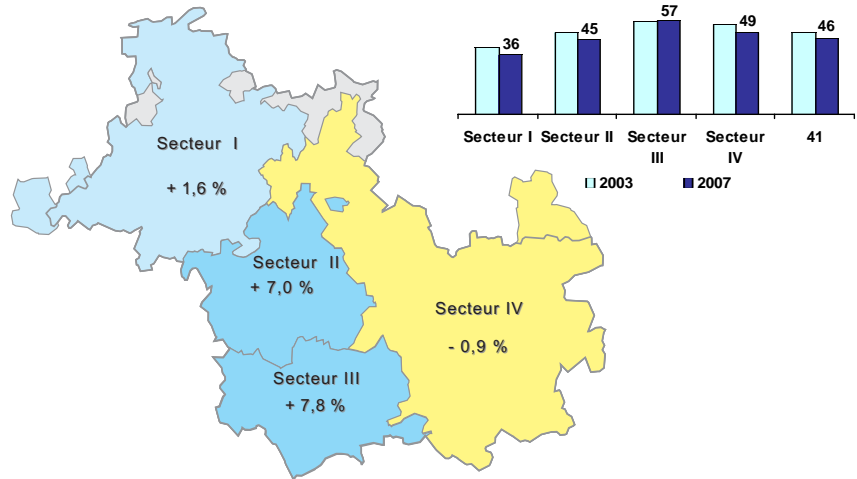
➤ 29 600 tonnes sont **enfouies** (32 %).

➤ Le volume de déchets collectés en **mode sélectif augmente dans tous les secteurs** à l'exception de la Vallée du Cher en raison des modifications de périmètre évoquées précédemment.

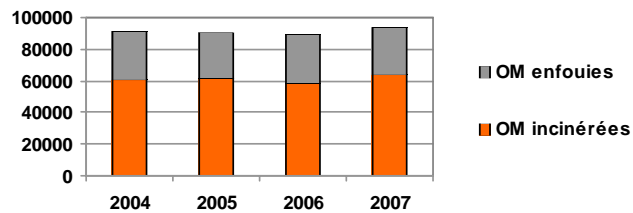
➤ **48 % des déchets** issus des collectes sélectives, hors déchets verts, sont **orientés vers les filières de recyclage**. Les tonnages non valorisés (refus de tri, refus de déchèteries principalement) sont **presque en totalité enfouis**.

Augmentation de 4 % de la collecte ordinaire

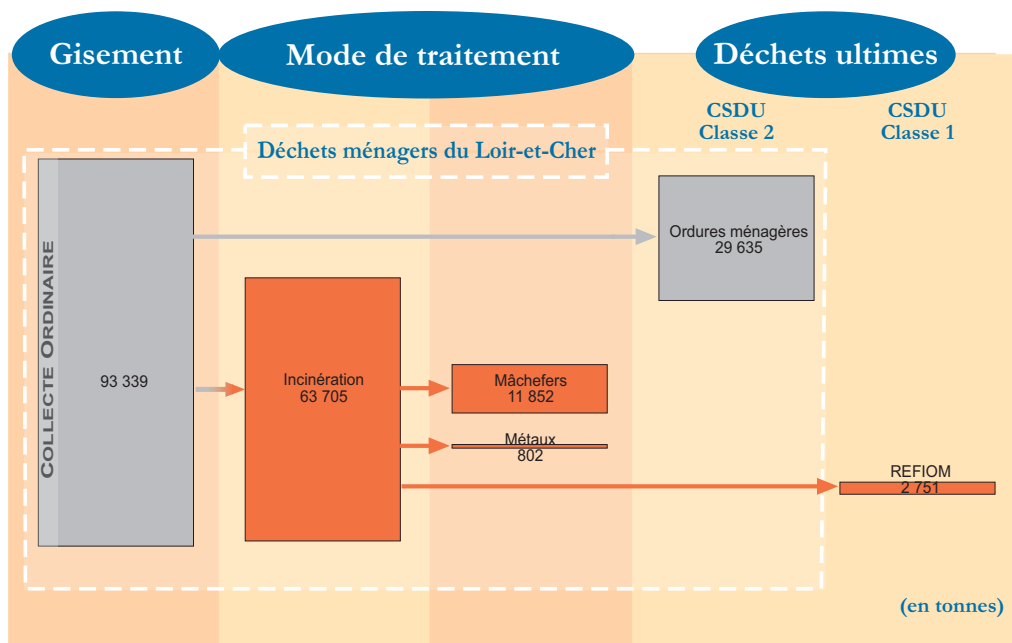
Poids de la collecte ordinaire dans l'ensemble de la collecte de déchets ménagers et assimilés par secteur (en %)



Evolution des quantités d'ordures ménagères incinérées et enfouies en Loir-et-Cher



Les principaux flux d'ordures ménagères en Loir-et-Cher en 2007



La collecte sélective (terme générique)

La collecte sélective comprend 3 types de collecte séparative (en apport volontaire (AV), en porte à porte (PAP) ou en déchèterie) destinés à extraire des matériaux recyclables du gisement des ordures ménagères.

1 - La collecte en bornes de recyclage : (point de regroupement ou point d'apport volontaire)

Des réceptacles accueillant certains matériaux (verres, papiers, cartons, journaux, magazines métaux ...) sont mis à la disposition du public.

2 - La collecte en déchèterie :

Les déchèteries sont conçues pour recueillir, dans des containers spécifiques, certains déchets triés préalablement par le public. Elles accueillent, en général, les déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature (encombrants, déchets verts, tout venant...).

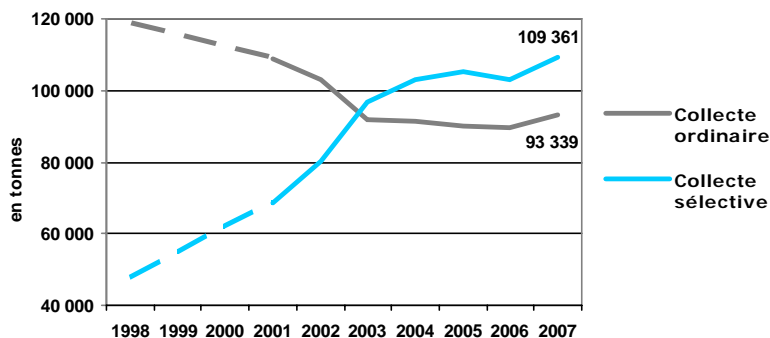
3 - La collecte en porte à porte :

Ce type de collecte consiste à récupérer directement chez les ménages les matériaux recyclables et / ou les ordures ménagères résiduelles après un tri effectué par les ménages.

➤ La totalité des syndicats du département a mis en place un système de **collecte des DASRI (déchets d'activité de soins à risques infectieux)** dans le cadre de soins médicaux effectués en automédication.

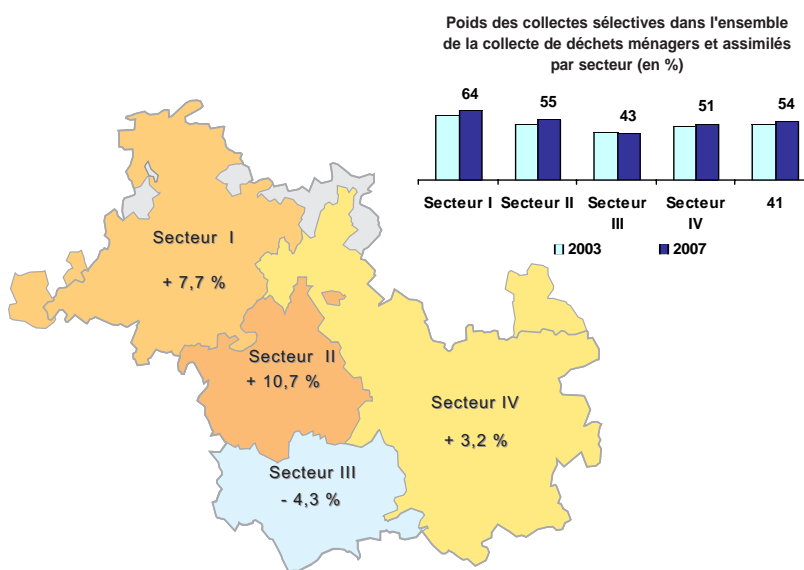
➤ L'article 30 de la loi de finances pour 2009 prévoit "qu'en l'absence de dispositif de collecte de proximité spécifique, la collecte des DASRI revient aux pharmacies à usage interne, aux pharmaciens et aux laboratoires de biologie médicale. **A compter de 2010, ces professionnels de santé sont tenus de les collecter gratuitement**".

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées en collecte ordinaire et sélective *



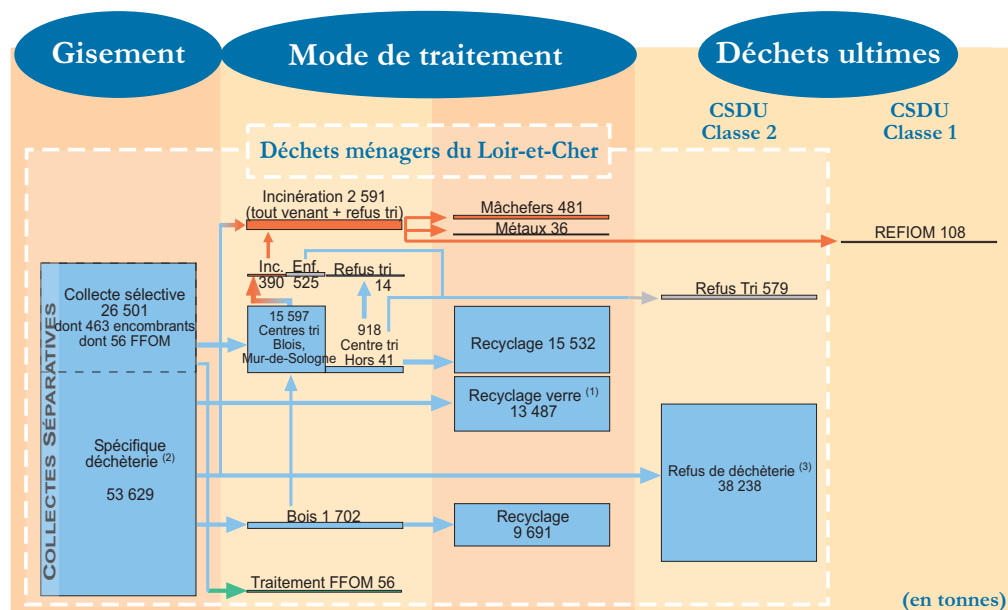
48 % des déchets issus de la collecte sélective sont recyclés en 2007 (hors déchets verts)

Hausse de 6 % des collectes sélectives*



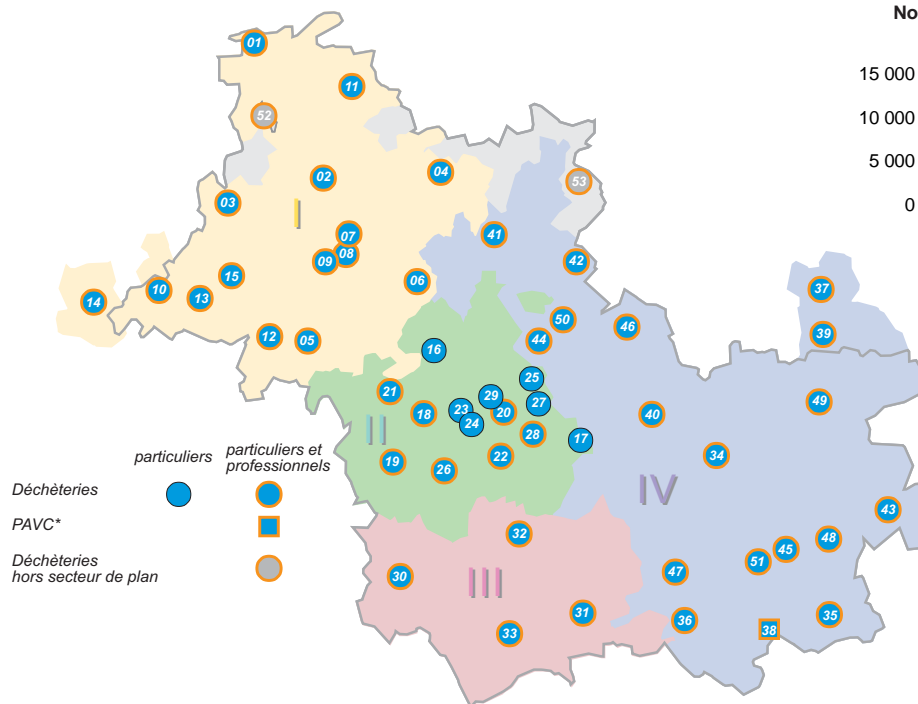
* Comprend la collecte séparative (en porte à porte et apport volontaire), l'apport en déchèterie, les encombrants en porte à porte et les végétaux déposés dans les plates-formes de déchets verts présentes sur le SMICTOM de Lamotte-Salbris.

Les principaux flux de déchets issus des collectes sélectives en Loir-et-Cher en 2007

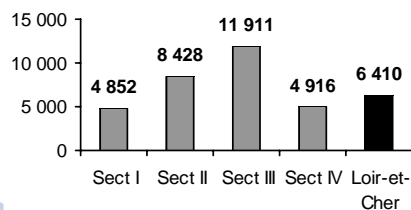


(1) Verre provenant des collectes sélectives, et des déchèteries
 (2) Hors déchets verts
 (3) Refus de déchèterie enfouis en CSDU de Classe II et III

Les déchèteries en 2007



Nombre moyen d'habitants desservis par déchèterie par secteur



➤ 51 déchèteries relevant du Plan départemental en 2007 (48 en Loir-et-Cher, une dans la Sarthe, 2 dans le Loiret) et 2 situées en Loir-et-Cher, hors secteurs de Plan (Mondoubleau, Ouzouer-le-Marché).

➤ Ouverture de la déchèterie de Neung-sur-Beuvron (secteur IV) le 20/11/2007.

➤ Au 1er janvier 2007, la **gestion de la déchèterie de Candé-sur-Beuvron est transférée à Agglopolys**. Elle est désormais prise en compte dans le secteur II.

➤ **1 déchèterie pour 6 400 habitants** en moyenne dans le département (1 pour 15 600 habitants au niveau national en 2005). **70 % des Loir-et-Chériens disposent d'une déchèterie à moins de 5 km de leur domicile**. Le niveau d'équipement est par conséquent élevé.

➤ **4,5 % des habitants** doivent encore parcourir en 2007 **plus de 10 km**. Ils sont pour la **plupart localisé en limite de syndicat, parfois à proximité d'une déchèterie relevant d'un autre EPCI** et à laquelle ils ne peuvent cependant accéder faute d'une convention passée entre 2 syndicats.

Date de mise en service	Commune	Date de mise en service	Commune
Secteur I - 15 déchèteries			
01	Le Plessis-Dorin	03	Marcilly-en-Villette
02	Danzé	04	Ménéstreau-en-Villette
03	Savigny-sur-Braye	05	Mer
04	Morée	06	Selles-Saint-Denis
05	Saint-Amand-Longpré	07	Neung-sur-Beuvron
06	Selommes	08	Theillay
07	Saint-Ouen	09	Villefranche-sur-Cher
08	Vendôme	10	Neuchâtel
09	Naveil	11	Bracieux
10	Couture-sur-Loir	12	Prunay-Cassereau
11	Droué	13	Ternay
12	Prunay-Cassereau	14	La Chartre-sur-le-Loir
13	Ternay	15	Montoire-sur-le-Loir
14	La Chartre-sur-le-Loir	16	La Chapelle-Vendomoise
15	Montoire-sur-le-Loir	17	Bracieux
Secteur II - 14 déchèteries			
16	La Chapelle-Vendomoise	18	Molineuf
17	Bracieux	19	Onzain
18	Molineuf	20	Vineuil
19	Onzain	21	Herbault
20	Vineuil	22	Cellettes
21	Herbault	23	Blois nord
22	Cellettes	24	Blois sud
23	Blois nord	25	Montlivault
24	Blois sud	26	Candé-sur-Beuvron
25	Montlivault	27	Huisseau-sur-Cosson
26	Candé-sur-Beuvron	28	Mont-Près-Chambord
27	Huisseau-sur-Cosson	29	La Chaussée-Saint-Victor
28	Mont-Près-Chambord	30	Montrichard
29	La Chaussée-Saint-Victor	31	Billy
30	Montrichard	32	Contres
31	Billy	33	Noyers-sur-Cher
32	Contres	34	Neung-sur-Beuvron
33	Noyers-sur-Cher	35	Theillay
34	Neung-sur-Beuvron	36	Villefranche-sur-Cher
35	Theillay	37	Marcilly-en-Villette
36	Villefranche-sur-Cher	38	Châtres-sur-Cher*
37	Marcilly-en-Villette	39	Ménéstreau-en-Villette
38	Châtres-sur-Cher*	40	Dhuizon
39	Ménéstreau-en-Villette	41	Saint-Léonard-en-Beauce
40	Dhuizon	42	Josnes
41	Saint-Léonard-en-Beauce	43	Souesmes
42	Josnes	44	Suèvres
43	Souesmes	45	La Ferté-Imbault
44	Suèvres	46	Saint-Laurent-Nouan
45	La Ferté-Imbault	47	Romorantin
46	Saint-Laurent-Nouan	48	Salbris
47	Romorantin	49	Lamotte-Beuvron
48	Salbris	50	Mer
49	Lamotte-Beuvron	51	Selles-Saint-Denis
50	Mer	52	Mondoubleau
51	Selles-Saint-Denis	53	Ouzouer-le-Marché
52	Mondoubleau		
53	Ouzouer-le-Marché		

* PAVC - Point d'Apport Volontaire Contrôlé

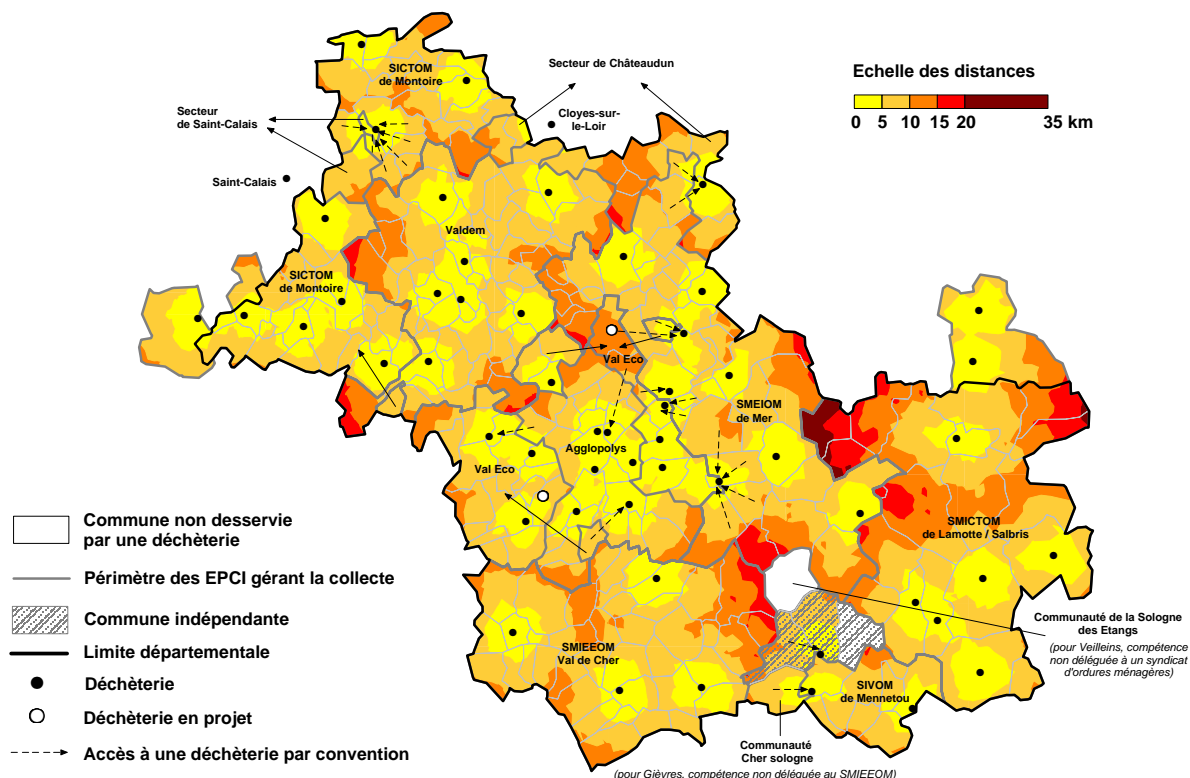
D'après sources : les déchèteries de Loir-et-Cher - bilan relatif à leur conception et à leur fonctionnement - ADEME ; DDASS ; Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées / Observatoire

Déchèterie

Espace aménagé, clos, gardienné où les particuliers, les artisans et les commerçants déposent leurs déchets encombrants mais aussi bouteilles en verre, papiers, cartons, huiles de vidange usagées, etc. La déchèterie, en offrant une solution permanente pour se débarrasser de ces déchets, permet de lutter efficacement contre la constitution de dépôts sauvages et contre le gaspillage en récupérant et en recyclant les matières valorisables. Elle doit apporter une solution aux déchets produits par les ménages posant un problème particulier d'élimination pour des raisons de volume (vieux électroménager, jardinage, bricolage,...) ou de protection de l'environnement (batteries, piles,...). Sa conception la rend utilisable également par un public soucieux de faire des actions de valorisation et d'économie de matières (papiers, cartons, verres, métaux...).

Arrêté du 9 septembre 1997 relatif aux installations de stockage de déchets ménagers et assimilés

Distance d'accès à une déchèterie au 01/01/2008

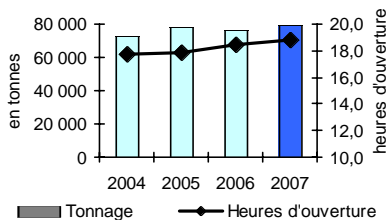


D'après source : Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Mars 2009

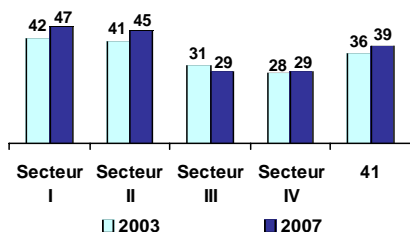
➤ L'augmentation du nombre global d'heures d'ouverture observée en 2006 se poursuit en 2007, le nombre d'agents affectés au service des déchèteries du département (52) est en légère baisse (55 en 2006).

➤ Les volumes collectés sont en nette hausse, le plus fort tonnage enregistré depuis les 8 dernières années.

Tonnage collecté et nombre moyen d'heures d'ouverture par semaine des déchèteries du Loir-et-Cher

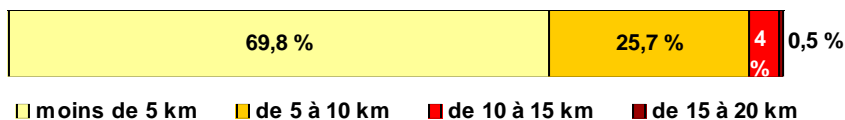


Part des déchets collectés en déchèterie par secteur de plan (en %)



Certaines communes ont conclu une convention pour l'accès de tout ou partie de leur population à une déchèterie géographiquement proche mais relevant d'un syndicat de collecte autre que celui auquel elles adhèrent ou située sur le territoire d'une commune indépendante

Répartition de la population selon la distance d'accès à une déchèterie en 2007



Nombre de jours et d'heures d'ouverture par semaine et nombre d'agents employés en 2007

	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Loir-et-Cher
Nb moyen de jours d'ouverture par semaine	4,0	4,0	6,0	3,1	3,8
Nb moyen d'heures d'ouverture par semaine	18,7	23,3	30,5	14,5	18,8
Nb moyen d'agents mobilisés par déchèterie	1,2	0,9	1,0	0,9	1,0
Nb total d'agents mobilisés	18	13	4	17	52

Près de 40 % des déchets ménagers et assimilés sont collectés en déchèterie

Evolution des quantités de déchets collectées en déchèterie

	2004	2005	2006	2007	Evol (%) 06/07	Evol (%) 04/07	Kg/hab en 2007
Secteur I	17 804	19 179	18 711	20 494	+ 9,5	+ 15,1	282
Secteur II	29 659	30 172	30 785	34 632	+ 12,5	+ 16,8	294
Secteur III	10 783	10 558	10 227	9 278	- 9,3	- 14,0	195
Secteur IV	14 517	18 181	16 850	15 112	- 10,3	+ 4,1	171
Total	72 763	78 089	76 573	79 516	+ 3,8	+ 9,3	241

➤ **Les tonnages collectés dans les déchèteries** du département sont en **hausse de près de 4 % en 2007**. Les volumes sont les plus importants jamais enregistrés, ils représentent près de **40 % du gisement total** en 2007 (contre 36 % en 2003).

➤ Les 2 principaux apports en déchèteries (**déchets verts** et tout venant) enregistrent respectivement une **hausse de 9 %** et 1 %. Notons que les conditions climatiques influent fortement sur la production de déchets verts.

➤ Les **quantités de métaux** collectés sont en **baisse** depuis plusieurs années (- 3 % en 2007).

➤ La catégorie de déchets dite "autres" est en augmentation de plus de 26 %. Elle inclut désormais les **D3E (déchets des équipements électriques et électroniques)**. Depuis le 15/11/2006, le montant de l'**éco-participation** permet d'en financer la collecte et le recyclage.

➤ A titre d'exemple la mise en place (le 15 septembre 2007) de la collecte des D3E dans les déchèteries du SMICTOM de Lamotte-Salbris a permis de collecter en quelques mois presque 54 t d'équipements.

➤ Les tonnages de **verre et de papier carton collectés en déchèteries baissent** nettement, du fait du développement des bornes de collecte et points d'apport volontaire dans certains syndicats.

➤ **En 7 ans, la proportion de déchets collectés en déchèterie puis enfouis a diminué de moitié** (27 % en 2007 contre 53 % en 2000). Le tonnage concerné est en baisse pour la première fois. Un effort a été porté sur le recyclage et la réutilisation de certains produits, se traduisant par la mise en place de filières spécifiques pour leur traitement comme en témoignent les D3E. Près de **70 % des déchets collectés en déchèterie sont désormais valorisés** (recyclage, réutilisation ou compostage).

➤ Une part de tout venant (2 200 t), est désormais orientée vers l'incinération ; il s'agit des encombrants provenant de VAL-ECO.

➤ Malgré l'**augmentation** de près de **9 % des quantités de déchets verts** collectés dans les déchèteries en 2007, le poids du compostage s'est maintenu, représentant toujours près du tiers des déchets traités en Loir-et-Cher.

Quantités de déchets collectées en déchèterie par secteur

en tonnes

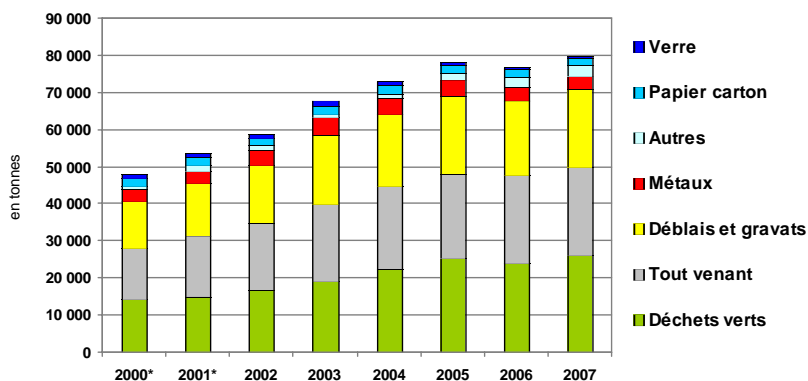
	2007					Evol (%)	
	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Total	06/07	04/07
Déchets verts	6 623	11 651	2 720	4 894	25 888	+ 8,6	+ 17,0
Tout venant	6 114	9 549	2 295	5 939	23 896	+ 1,0	+ 6,5
Déblais et gravats	4 684	11 724	2 654	1 782	20 843	+ 3,0	+ 7,5
Métaux	1 278	1 013	447	958	3 696	- 3,2	- 20,2
Papier carton	676	443	371	486	1 976	- 8,6	- 16,7
Verre	147			57	204	- 56,3	- 76,0
Autres (dt D3E)	972	253	791	997	3 013	+ 26,4	+ 219,6
Total	20 494	34 632	9 278	15 112	79 516	+ 3,8	+ 9,3

Quantités moyennes de déchets collectées en déchèterie par habitant et par secteur (kg/hab/an)

	2007				Loir-et-Cher	France (2005)
	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV		
Déblais et gravats	64	99	56	20	64	49
Déchets verts	91	99	57	55	79	41
Tout venant	84	81	48	67	73	40
Matériaux recyclables *	29	12	17	17	18	21

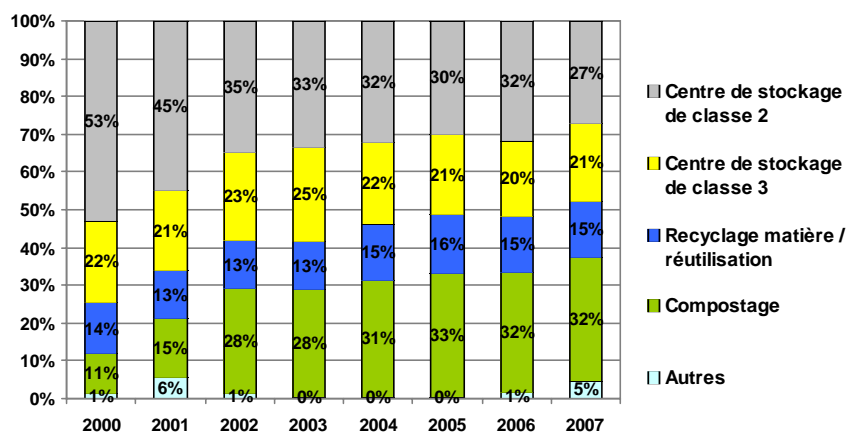
* comprend les métaux, papier carton et le verre

Evolution des quantités collectées en déchèterie par nature de déchets



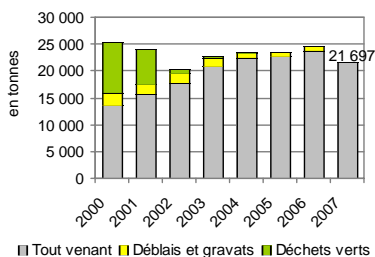
* Les données ne sont pas disponibles en 2000 et 2001 pour six déchèteries qui totalisent actuellement 4 % des quantités totales collectées en déchèteries dans le département

Evolution de la répartition des quantités de déchets collectées en déchèterie par destination



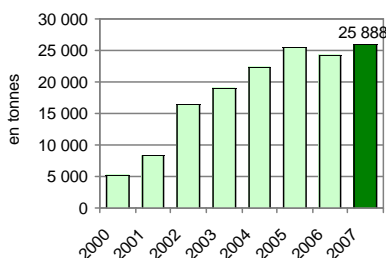
Evolution des quantités de déchets collectées dans les déchèteries...

... à destination des CSDU 2



■ Tout venant ■ Déblais et gravats ■ Déchets verts

... à destination des plates-formes de déchets verts

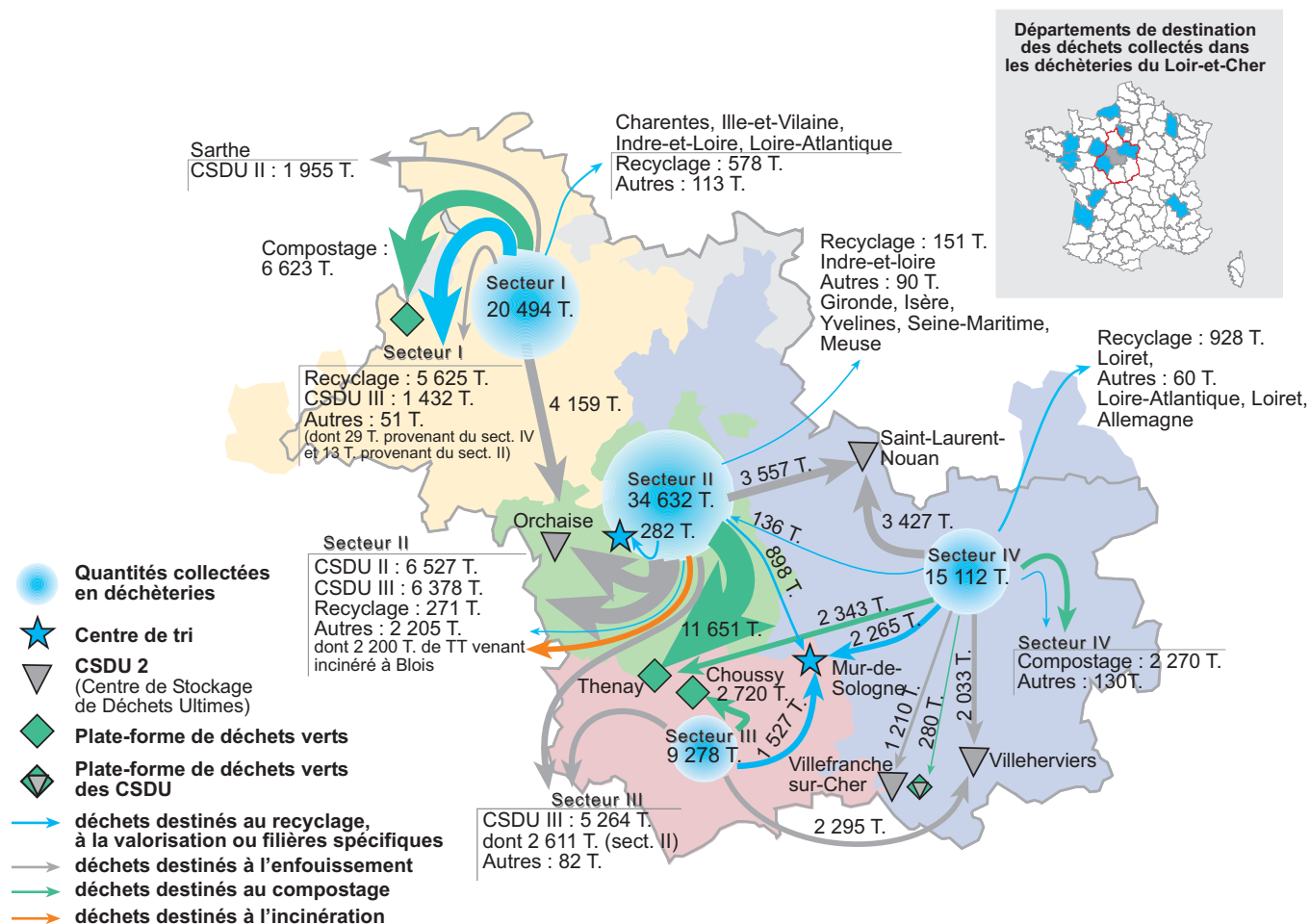


Répartition des quantités de déchets collectées dans les déchèteries par nature et par destination (en tonnes)

	CSDU 2	CSDU 3	Compostage	Filières Spécifiques de valorisation	Recyclage/ Réutilisation	Inc.*	Total
Déchets verts			25 888				25 888
Tout venant	21 697					2 200	23 896
Déblais et gravats		16 541			4 302		20 843
Métaux					3 696		3 696
Bois					2 551		2 551
Papier carton					1 976		1 976
Déchets Ménagers				268			268
Spéciaux (DMS)							
Verre					204		204
D3E				54			54
Huiles				44			44
Batteries				25			25
Piles				6			6
Autres				65	1		66
Total	21 697	16 541	25 888	462	12 730	2 200	79 516
	27 %	21 %	32 %	1 %	16 %	3 %	100 %

* incinération

Flux de déchets au départ des déchèteries du Loir-et-Cher



Nouvelles destinations de valorisation depuis le bilan 2006 :
Meuse (DMS), Seine-Maritime (DMS), Gironde (DMS)

Les centres de transfert

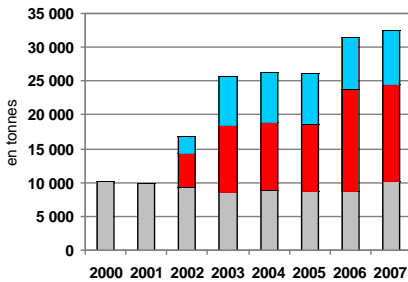
	Secteur du Plan	Date de création
Nouan-le-Fuzelier	IV	Janv. 2000
Vendôme	I	Juil. 2002
Fontaine-les-Coteaux	I	Fév. 2006

➤ **Légère hausse** des quantités transitant dans les centres de transfert en 2007 (+ 3 %), première année de plein fonctionnement du centre de Fontaine-les-Coteaux.

➤ Les tonnages transférés sont constitués à **75 % d'ordures ménagères** (comme en 2006), le quart restant correspondant à des matériaux recyclables, orientés vers un processus de tri ou directement vers les filières de valorisation.

➤ L'acheminement des déchets destinés à l'enfouissement a augmenté principalement en raison de **l'orientation d'une partie des ordures ménagères du SICTOM de Montoire vers le CSDU2 de Sonzay** en Indre-et-Loire, suite à la mise en place d'un nouveau marché. En outre, ce dernier oriente ses recyclables vers le centre de tri de Montlouis-sur-Loire et non plus vers celui de Mur-de-Sologne.

Evolution des quantités de déchets transférées par nature et destination



■ Recyclables vers filière de valorisation
 ■ Ordures ménagères vers Incinération
 ■ Ordures ménagères vers CSDU

➤ Il est à noter que plus de 17 000 t d'ordures ménagères du secteur III ont transité par le biocentre de Choussy avant leur envoi vers l'usine d'incinération de Blois et le centre d'enfouissement de Villeherviers afin d'optimiser les flux routiers. Le biocentre utilise en effet d'anciennes fosses comme plate-forme de transfert.

Centre de transfert

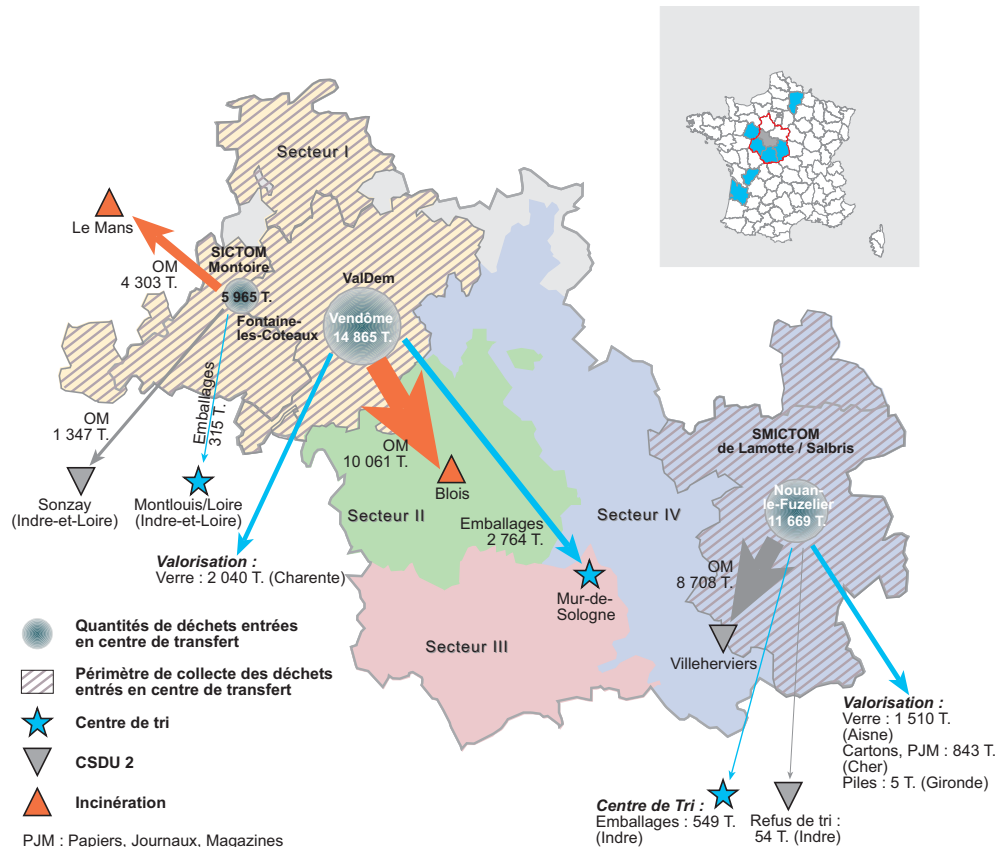
Le centre de transfert est un intermédiaire entre la collecte et le centre de traitement. Il permet l'optimisation de l'utilisation des matériels de collecte et se justifie à partir d'une certaine distance. Les déchets acheminés par les véhicules de collecte sont regroupés, stockés et compactés. Ils sont ensuite évacués par un mode de transfert à grande capacité vers le centre de traitement.

Quantités de déchets transitant par les centres de transfert (en tonnes)

	2003	2004	2005	2006	2007
Quantités totales transférées	25 607	26 285	26 139	31 538	32 499
Nouan-le-Fuzelier	11 176	11 848	11 647	11 432	11 669
Vendôme	14 431	14 437	14 492	14 684	14 865
Fontaine-les-Coteaux				5 422	5 965
Quantités entrantes					
Ordures ménagères	18 442	18 789	18 639	23 718	24 419
Verre	3 679	3 709	3 731	3 559	3 550
Cartons, Papier, journaux, magazines	2 192	2 418	2 392	894*	843
Emballages	1 293	1 367	1 374	3 365*	3 682
Piles	1	2	3	2	5
Destination					
CSDU2	8 594	8 859	8 678	8 715	10 055
Incinération	9 848	9 930	9 961	15 003	14 364
Centre de Tri	1 293	1 367	1 374	3 465	3 682
Valorisation auprès d'entreprises privées	5 872	6 129	6 126	4 355	4 398

* Valdem a procédé en 2006, au changement du mode de collecte des déchets recyclables pour les emballages ménagers et les journaux, revues, magazines désormais collectés en mélange

Synthèse des flux des centres de transfert



Les centres de tri

	Secteur du Plan	Date de création
Blois	II	Juil. 2000
Mur-de-Sologne	III	Déc. 2005

➤ L'ouverture d'un second centre de tri (Mur-de-Sologne) a permis :

- d'accroître fortement le volume de tri de déchets ménagers (près de 27 000 t en 2007 contre 5 000 t deux ans plus tôt) ;

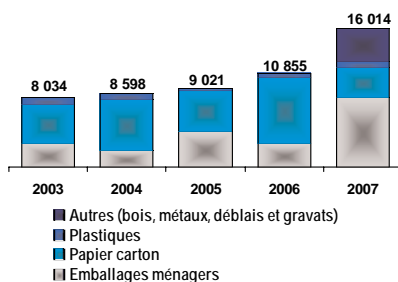
- de capter une partie du tri effectué à l'extérieur. En 2007, 864 t de déchets ont été dirigées vers des centres hors Loir-et-Cher, contre 1 497 t en 2006 et 3 900 t en 2005.

➤ Depuis 2005, baisse des tonnages triés par le centre de Blois, les déchets de VALDEM et du SIEEOM de Mer étant désormais orientés vers le centre de Mur-de-Sologne.

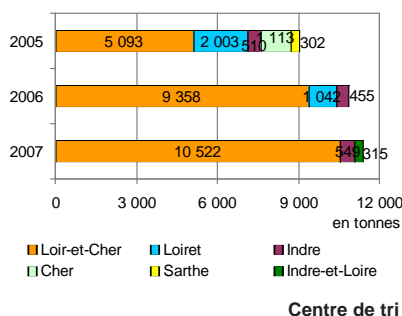
➤ La part des refus de tri est inférieure à 9 % en 2007, contre 12 % à 15 % les années antérieures. Il semble que les ménages aient réalisé des efforts dans la qualité de leur tri.

➤ Le tonnage de verre (non traité en centre de tri) s'établit pour les 2 centres à 6 552 t. Sa qualité permet un envoi direct vers les filières de recyclage.

Hausse de 48 % des tonnages issus de la collecte sélective orientés vers des centres de tri en 2007 (en tonnes)



Evolution des quantités de déchets ménagers orientés vers des centres de tri selon le département de traitement



Centre de tri
Installation permettant d'effectuer un tri industriel et un conditionnement des déchets avant transfert vers les centres de recyclage.

Forte augmentation des quantités de déchets ménagers transitant par les centres de tri du département

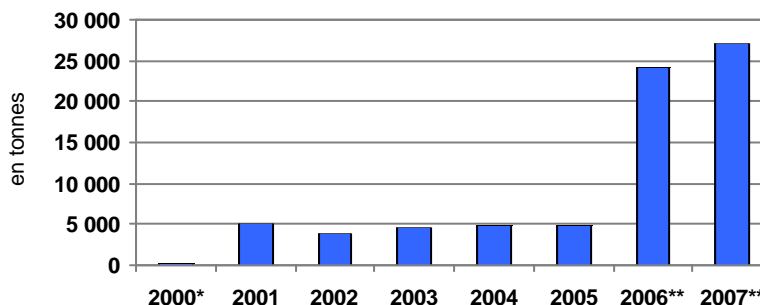
Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés entrant dans les centres de tri par type

	2003	2004	2005	2006**	2007	Evol.06/07 (en %)
Matériaux recyclables	4 520	4 942	4 948	19 728	22 428	+ 13,7
Encombrants*	/	/	/	4 481	4 596	+ 2,6
Total	4 520	4 942	4 948	24 209	27 024	+ 11,6

* accueillis sur le centre de tri de Mur-de-Sologne y compris le tout venant issu de déchèteries

** les quantités 2006 ont été modifiées suite à communication des tonnages du centre de tri de Mur-de-Sologne

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés entrant dans les centres de tri



* centre de Blois mis en service en juillet 2000

** année comptabilisant les quantités orientées vers le centre de tri de Mur-de-Sologne

Produits valorisés (en tonnes) issus des centres de tri de Blois et Mur-de-Sologne

	2003	2004*	2005	2006**	2007
Aluminium	8	9	10	35	40
PET couleur	85	88	117	66	40
PEHD	160	186	202	88	86
PET cristal	347	507	344	165	170
GDM	605	1 188	974	306	/
Acier	206	248	257	492	517
Flacons plastiques	/	/	/	1 108	1 192
Cartons	888	1 087	1 118	1 417	1 400
Tétra	91	119	95	1 479	1 725
JRM	1 170	1 119	916	6 813	9 541
Refus de tri	612	620	570	1 828	1 420
Total	4 172	5 171 *	4 603	13 797	16 131

* En 2004, les quantités sortantes sont supérieures aux quantités entrantes en raison de déchets 2003 encore présents début 2004. Cela influe par conséquent sur les évolutions annuelles constatées

** Les quantités 2006 ont été modifiées suite à communication des tonnages du centre de tri de Mur-de-Sologne

Deux fois plus de déchets industriels banals accueillis en centre de tri en 2007

Centres de tri spécialisés dans les déchets industriels banals (DIB) pour lesquels les informations ont pu être collectées (liste non exhaustive).

➤ Les quantités de déchets entrant dans les centres de tri DIB progressent fortement depuis l'ouverture du centre de Mur-de-Sologne. Plus de 15 500 t ont été traitées en 2007.

➤ Suite à l'arrêté préfectoral du 1er février 2007 rendant caduque l'autorisation d'exploiter le centre de Villeherviers, ce dernier n'a fonctionné que jusqu'en juin. Durant ces 6 mois, il a accueilli uniquement des cartons.

➤ Pour information, la société SITA Centre Ouest a été autorisée en juin 2008 à exploiter sur la commune de Fossé une plate-forme de tri et transfert de DIB, métaux, papiers, cartons, polymères, PUNR*, déchets végétaux, D3E, batteries, et une plate-forme de broyage des déchets de bois et des PUNR.

Les centres de tri DIB

	Secteur du Plan	Date de création	Date de fermeture
Marolles	II	Oct. 2001	/
Villeherviers	IV	Janv. 1997	Jun 2007
Mur-de-Sologne	III	Déc. 2005	/

Evolution des quantités de déchets entrant dans les centres de tri DIB

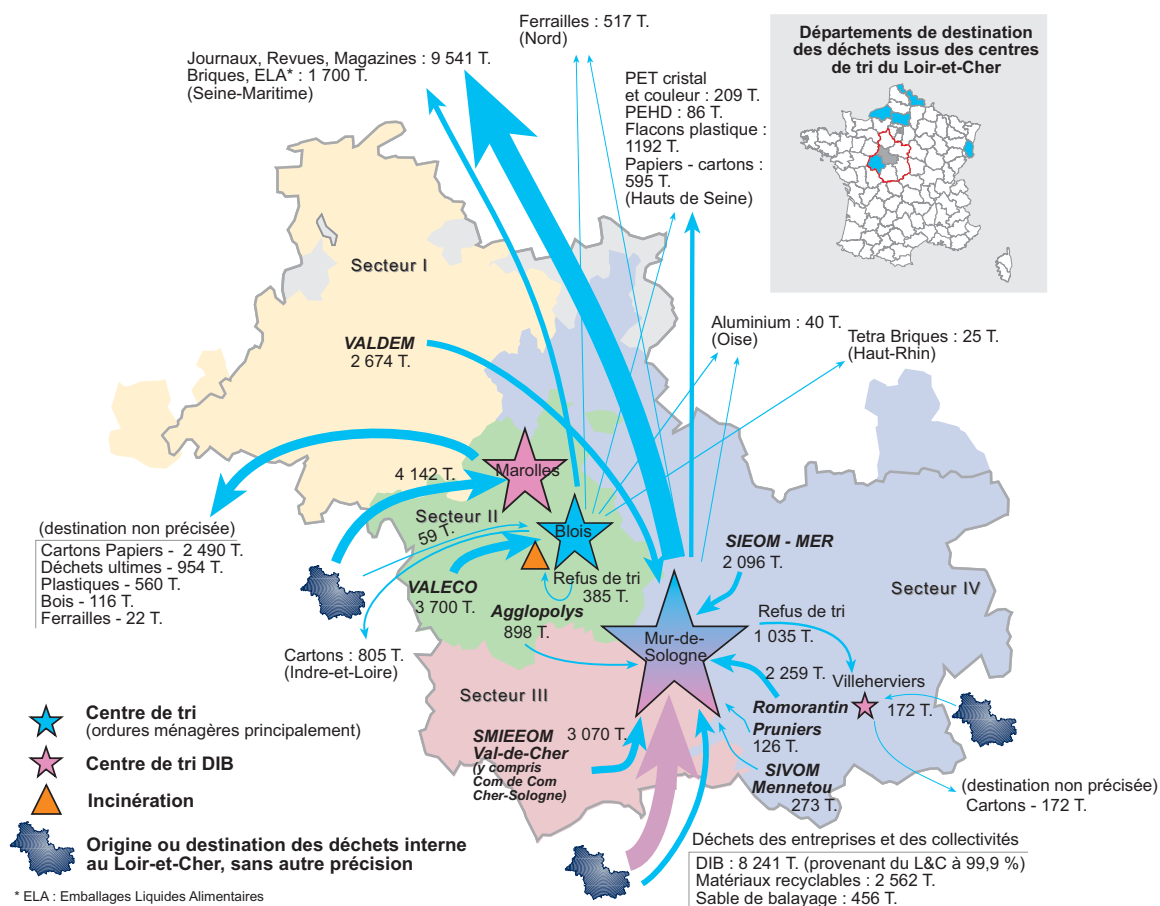
en tonnes

	2003	2004	2005	2006	2007	Evol 06/07 (en %)
Par type						
DIB				4 044	8 241	+ 103,8
Papiers cartons	2 535	2 568	1 943	2 373	2 662	+ 12,2
Matériaux recyclables	/	/	/	2 481	2 562	+ 3,3
Déchets ultimes	610	567	497	767	954	+ 24,4
Plastiques	245	138	134	403	560	+ 39,0
Sables de balayage	/	/	/	408	456	+ 11,8
Bois	73	58	130	140	116	- 17,1
Métaux	514	388	96	25	22	- 12,0
Déchets de démolition	/	/	/	3	/	/
Par centre de tri						
Villeherviers	371	371	189	98	172	+ 75,5
Marolles	3 606	3 348	2 611	3 610	4 142	+ 14,7
Mur-de-Sologne	/	/	/	6 936	11 259	+ 62,3
Total	3 977	3 719	2 800	10 644	15 573	+ 46,3

Le verre transitant par le centre de Villeherviers est envoyé directement vers les filières de recyclage (cela représente moins d'une tonne en 2005)

* PNUR : voir glossaire page 32

Flux de déchets entrant et sortant des centres de tri du Loir-et-Cher



Les centres de compostage

➤ Depuis 2 ans, les quantités traitées dans le **Biocentre de Choussy** ne dépassent pas 4 000 t. Elles ont diminué légèrement en 2007 (- 0,7 %). Elles se composent principalement de déchets verts (73 %) et de déchets agroalimentaires (25 %). Ces **volumes** sont **bien en-deçà de la capacité annuelle autorisée** qui est de 9 380 t (5 500 t pour la FFOM et 3 880 t pour les déchets verts).

➤ La collecte de la FFOM n'a permis de recueillir que 56 t de déchets en 2007. La baisse s'explique par le choix d'un nouveau mode de collecte suite à l'arrêt de l'utilisation des sacs en amidon de maïs et un manque de sensibilisation auprès des ménages. Notons que cette collecte a été suspendue dans le secteur du SMIEEOM Val-de-Cher.

➤ Après traitement, 1 641 tonnes de compost de qualité normalisée ont été produites à destination essentiellement des professionnels et des collectivités territoriales.

➤ 100 % des quantités sortantes du Biocentre de Choussy sont valorisées sous forme de compost.

Ordures ménagères brutes

Déchets issus de l'activité domestique des ménages et pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives

FFOM

Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

Les centres de compostage

	Secteur du Plan	Date de création	Date de fermeture
Plates-formes de compostage des ordures ménagères et DV			
Vendôme (OM)	I	1981	Juil. 2002
Choussy (DV et OM brutes)	III	1976	Mars 2003
Biocentre de Choussy (DV et FFOM)	III	Oct. 2004	/
Plates-formes de co-compostage et de compostage de déchets verts			
Savigny-sur-Braye	I	Oct. 2002	/
Vendôme (DV)	I	1998	Juil. 2004
Thenay	III	Sept. 2001	/
Plates-formes de déchets verts des CSDU 2			
Orchaise	II		Fin 2007
Saint-Laurent-Nouan	IV		/
Villefranche-sur-Cher	IV	Début 2003	/
Villeherviers	IV		/

Les plates-formes de compostage accueillant des ordures ménagères

Evolution des quantités de déchets entrant en compostage

en tonnes

	2005	2006	2007
Traitement des déchets Choussy (DV et FFOM)	5 879	3 970	3 943

Evolution des quantités sortantes*

en tonnes

	2005	2006	2007
Compost (Valorisation agronomique)	1 167	2 143	1 641

* Choussy exclusivement

Le compostage

Le compostage est un traitement aérobie (en présence d'air) des déchets fermentescibles. Il conduit à la production d'un amendement organique utile pour les sols : le compost. Il peut être mis en œuvre à toutes les échelles.

On distingue : le compostage individuel réalisé par les ménages ; le compostage de proximité dans des quartiers, des établissements collectifs, etc ; le compostage centralisé dans des installations de moyenne ou grande capacité.

Le co-compostage

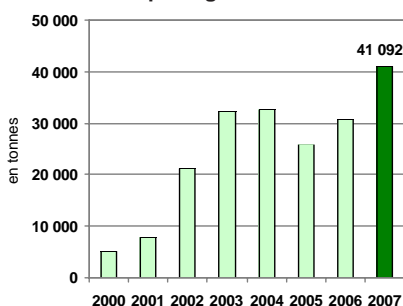
Le co-compostage est une technique particulière de compostage, elle consiste à mélanger des effluents d'élevage avec des déchets verts et des boues de station d'épuration.

Les déchets verts

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

Une partie de ces déchets verts, ceux des ménages, sont inclus dans les ordures ménagères. En revanche tous les déchets verts ne sont pas tous des déchets municipaux ; en effet sont concernés également les déchets verts des entreprises.

Evolution des quantités de déchets entrant dans les plates-formes de co-compostage et de compostage de déchets verts



➤ Plus de **41 000 t** de déchets ont été traités dans les plates-formes de compostage du département en 2007 (**34 % de plus** en 1 an), la plus forte quantité recueillie à ce jour. Rappelons que les conditions climatiques influent fortement sur la production de déchets verts.

➤ Les 2 unités de Savigny-sur-Braye et de Thenay voient leur tonnage progresser respectivement de 49 % et 14 % par rapport à 2006.

➤ Environ **85 % des déchets traités proviennent du Loir-et-Cher**, proportion en baisse (97 % en 2005 et 93 % en 2006).

➤ Les refus de compostage ont augmenté mais représentent moins de 2 % des quantités sortant des plates-formes. Ils concernent des produits non valorisables dirigés vers la filière bois pour être brûlés.

➤ Simultanément à la croissance des flux de déchets verts entrant dans les plates-formes de co-compostage, on constate une **baisse régulière** depuis plusieurs années des **volumes traités par les plates-formes de déchets verts des centres de stockage** de déchets ultimes.

➤ Un peu plus de 4 000 t ont été valorisées sur site en 2007 (8 % de moins qu'en 2006).

Les plates-formes de co-compostage et de compostage de déchets verts (hors CSDU 2)

Evolution des quantités entrant dans les plates-formes de co-compostage et de compostage par nature de déchets

	2003	2004	2005	2006	2007	Evol. 06/07 (en %)
Quantités totales entrantes...	32 322	32 549	25 897	30 685	41 092	+ 33,9
... en PF* de co-compostage						
Savigny-sur-Braye	13 940	14 934	15 711	17 410	25 952	+ 49,1
Thenay	13 382	14 575	10 186	13 275	15 140	+ 14,0
... en PF* de compostage de déchets verts						
Vendôme	5 000	3 040	/	/	/	/
Quantités entrantes						
Déchets verts	19 337	20 558	14 638	18 001	23 497	+ 30,5
boues de station d'épuration	10 720	8 961	2 256	5 014	9 200	+ 83,5
déchets des ind. agroalimentaires	1 703	2 382	7 981	6 991	6 787	- 2,9
écorces, copeaux, déchets de bois		134	569	92	959	+ 942,4
déjections animales	339	453	439	587	649	+ 10,6
autres	223**	61***	14***	/	/	/

* Plate-forme ** chanvre *** engrais

Evolution des quantités sortantes par nature de produits et par destination

	2003	2004	2005	2006	2007	
Quantités totales traitées	11 295	15 036	8 077	13 135	8 175	
Thenay	3 279	7 179	3 546	8 405	3 000	
Savigny-sur-Braye	3 616	4 817	4 531	4 730	5 175	
Vendôme (dv)	4 400	3 040	/	/	/	
Compost	11 172	14 836	8 077	13 099	8 033	
	Part en %	98,9	98,7	100	99,7	98,3
Valorisation agronomique Ensemble	7 916	14 836	8 077	13 099	8 033	
Revégétalisation CSDU2 Ensemble	3 256	/	/	/	/	
Refus de compostage	123	200	0	36*	142*	
	Part en %	1,1	1,3	0,3	1,7	

* tonnage dirigé vers la filière bois pour être brûlé

Les plates-formes de déchets verts complémentaires des CSDU 2

Quantités de déchets végétaux valorisées dans les centres de stockage de déchets ultimes

	2004	2005	2006	2007	Evol. 06/07 (en %)
Plates-formes de stockage de déchets verts des CSDU 2	6 928	5 745	4 418	4 055	- 8,2
Orchaise	408	0	0	0	-
Saint-Laurent-Nouan	3 505	4 038	3 240	2 725	- 15,9
Villeherviers	1 805	14	0	0	-
Villefranche-sur-Cher	1 210	1 693	1 178	1 330	+ 12,9

> L'équipement des ménages en **bio-composteurs** se poursuit. Le nombre de matériels distribués chaque année a régulièrement progressé depuis 2005.

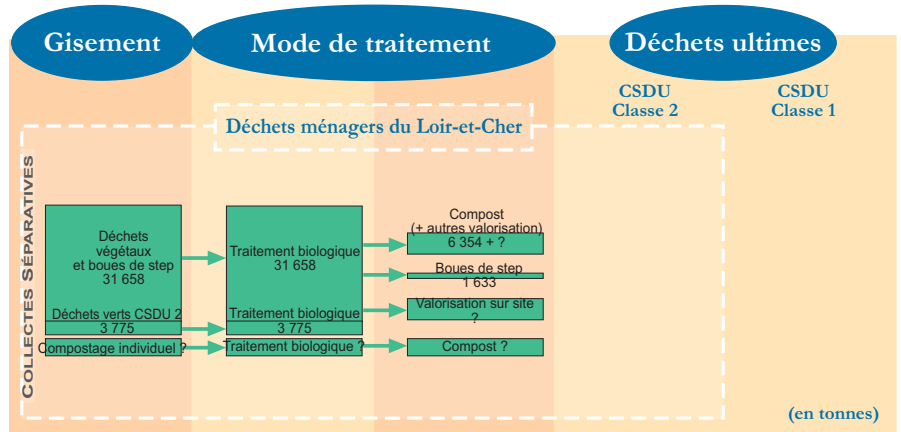
> Fin 2007, le total départemental est proche de **16 000 unités**.

> Au total, ce sont **30 444 t de déchets verts** qui ont été traités dans les différentes plates-formes du Loir-et-Cher en 2007, soit 20 % de plus qu'en 2006. Cette quantité comprend **2 892 t du Biocentre de Choussy**, **23 497 t** ayant transité par les plates-formes de **Savigny et de Thenay**, ainsi que **4 055 t valorisées dans les CSDU 2**.

Le compostage individuel

	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Loir-et-Cher
Nombre de bio-composteurs ...distribués avant 2004	2 600	4 241	0	2 180	9 021
...distribués en 2004	157	1 967	0	748	2 872
...distribués en 2005	278	572	0	217	1 067
...distribués en 2006	205	261	0	795	1 261
...distribués en 2007	312	320	0	989	1 621
Total	3 552	7 361	0	4 929	15 842

Le traitement biologique des déchets verts en 2007

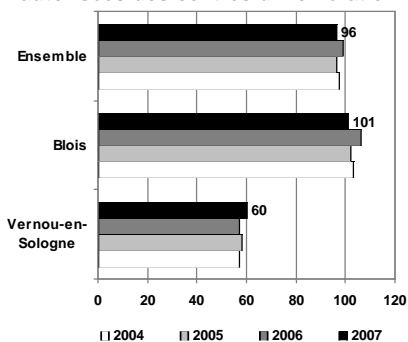


Flux de déchets verts entrant et sortant des centres de compostage du Loir-et-Cher

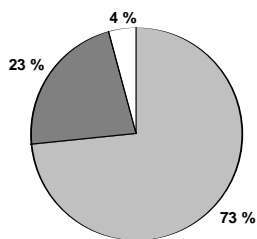


Les centres d'incinération

Taux d'utilisation des capacités autorisées des centres d'incinération



Répartition des déchets incinérés par type en 2007



■ Ordures ménagères ■ DIB □ DASRI

Les refus de tri représentent 0,4 % des déchets incinérés en 2007

➤ Les quantités de déchets incinérés continuent d'augmenter (+ 4,6 % en 2007).

➤ Les évolutions sont assez similaires dans les 2 centres d'incinération du département : + 4,5 % pour celui de Blois et + 5,7 % pour celui de Vernou-en-Sologne.

➤ L'usine de Blois a enregistré une hausse assez nette des quantités de DIB (+ 16 % en 2007). Ces déchets sont pour l'essentiel apportés par des entreprises de récupération implantées en Loir-et-Cher.

➤ Les volumes de déchets de soins évoluent dans une fourchette étroite.

➤ Après une forte croissance en 2005, la part des ordures ménagères brutes incinérées en Loir-et-Cher provenant de l'extérieur s'est légèrement réduite (14,4 % en 2007 contre 15,8 % l'année précédente).

➤ Rappelons que depuis 2005, les ordures ménagères du SICTOM de Montoire, antérieurement incinérées à l'usine de Blois, partent en incinération au Mans. En 2007, cela représente 4 303 t.

➤ L'usine Arcante de Blois a obtenu la certification ISO 14001 en décembre 2007.

Les centres d'incinération

	Secteur du Plan	Capacité	Date de création	Date de fermeture
Blois	II	90 500 t / an*	2000	/
Vernou-en-Sologne	IV	12 500 t / an	1987	/
Nouan-le-Fuzelier	IV		1984	2000

* Suite à l'arrêté préfectoral du 25/01/2007.

Evolution des quantités de déchets entrant en centre d'incinération par nature et par centre

en tonnes

Unité d'incinération	2004	2005	2006	2007	Evol (%)	
					06/07	04/07

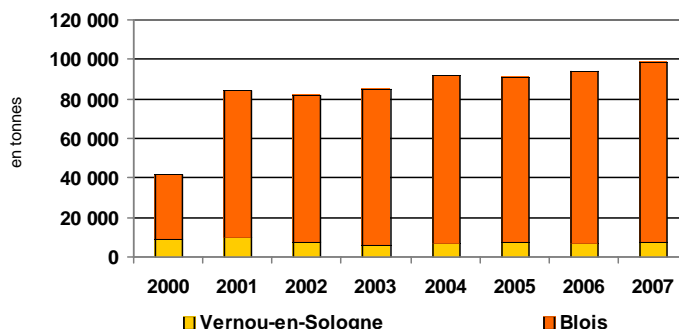
Par nature de déchets

Ordures ménagères	Blois	62 514	57 955	63 271	64 130	+ 1,4	+ 2,6
	Vernou-en-Sologne	7 164	7 226	7 154	7 561	+ 5,7	+ 5,5
	Total	69 678	65 181	70 425	71 691	+ 1,8	+ 2,9
DIB	Blois	17 696	21 462	19 396	22 537	+ 16,2	+ 27,4
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	Blois	4 261	4 179	4 323	4 217	- 2,5	- 1,0
Refus de tri	Blois	620	570	333	391	+ 17,4	- 36,9

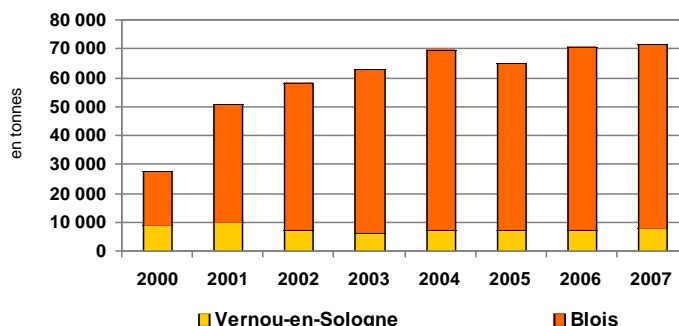
Par centre d'incinération

Blois	85 091	84 166	87 323	91 275	+ 4,5	+ 7,3
Vernou-en-Sologne	7 164	7 226	7 154	7 561	+ 5,7	+ 5,5
Total	92 255	91 392	94 477	98 836	+ 4,6	+ 7,1

Répartition des tonnages entrants par centre d'incinération (toutes catégories confondues)



Evolution des quantités d'ordures ménagères incinérées par centre d'incinération



Valorisation thermique des déchets incinérés

Unité d'inc.	2005	2006	2007
Blois			
en MWh	143 706	180 283	181 164
Ratio MWh/tonnage incinéré	1,67	2,02	2,03
Vernou-en-Sologne			
en MWh	8 747	8 892	8 779
Ratio MWh/tonnage incinéré	1,21	1,24	1,19

Mâchefers : résidus solides de l'incinération récupérés au niveau du four de combustion ; leur mode d'élimination varie suivant leur teneur en substances polluantes.

REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères.

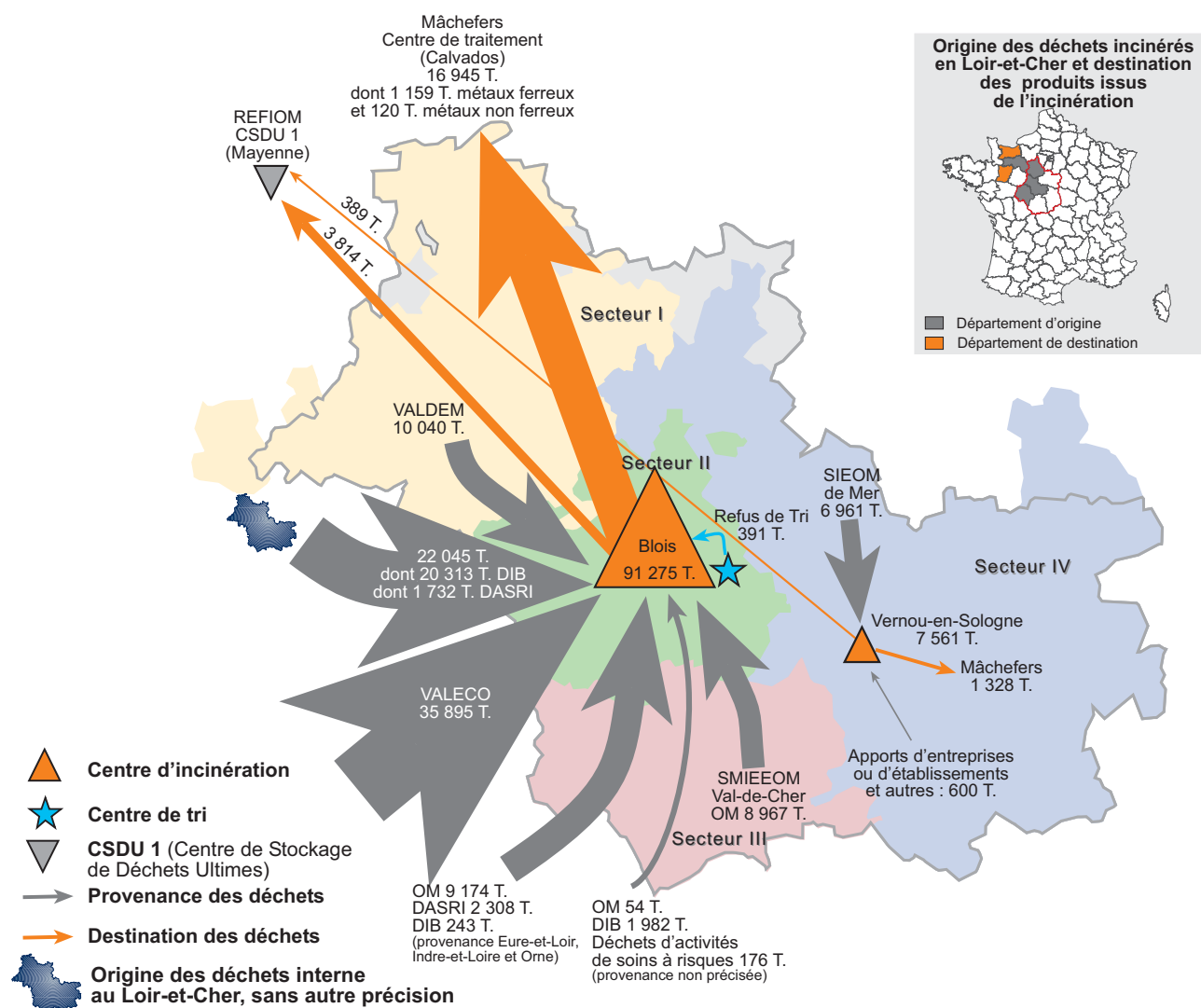
Evolution de la répartition des sous-produits de l'incinération par centre

en tonnes

	2004	2005	2006	2007	Evol. 06/07 (en %)
REFIOM					
Total	4 026	3 956	3 767	4 203	+ 11,6
dont Vernou-en-Sologne	234	249	295	389	+ 31,9
dont Blois	3 792	3 707	3 472	3 814	+ 9,9
Mâchefers					
Total	17 197	17 081	17 807	18 273	+ 2,6
dont Vernou-en-Sologne	1 546	1 675	1 331	1 328	- 0,2
dont Blois	15 651	15 406	16 476	16 945	+ 2,8
Métaux ferreux					
Total (Blois)	1 279	891	1 247	1 159	- 7,1
Métaux non ferreux					
Total (Blois)	163	161	81	120	+ 48,1
Total*	21 223	21 037	21 574	22 476	+ 4,2

* total ne prenant pas en compte les métaux ferreux et non ferreux comptabilisés dans les mâchefers

Flux de déchets entrant et sortant des centres d'incinération du Loir-et-Cher



Les centres de stockage des déchets ultimes de classe 2 (CSDU 2)

Les centres de stockage de déchets ultimes (CSDU 2)

	Secteur du Plan	Capacité 2007	Date de création	Date de fermeture
Orchaise	II	25 000 t / an	1988	Janv 2008
Saint-Laurent-Nouan	IV	70 000 t / an	1979	Prévision mai 2009
Thenay	III		1985	2000
Villefranche-sur-Cher	IV	32 000 t / an	1987	Prévision juil. 2009
Villeherviers	IV	60 000 t / an	1992	Prévision 2015
Total autorisé		187 000 t / an	(dont 20 000 t pour l'accueil d'amiantée sur le site de St-Laurent-Nouan, alvéole exploitée jusqu'en nov 2007)	

Evolution des quantités de déchets stockées dans les CSDU 2

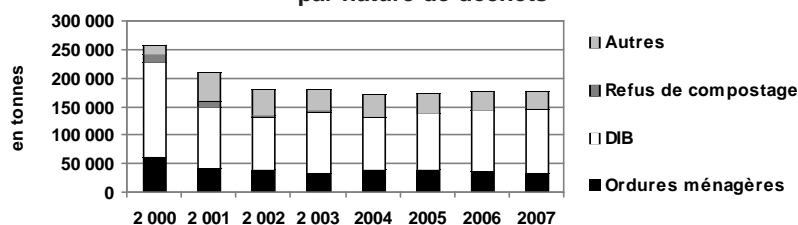
	2000	2005	2006	2007	Evol (%)	
					06/07	00/07
Orchaise	44 778	24 913	25 272	28 283	+ 11,9	- 36,8
Ordures ménagères	10 931	4 696	3 706	2 811	- 24,2	- 74,3
Déchets industriels banals (DIB)	33 847	9 798	8 395	9 409	+ 12,1	- 72,2
Encombrants			11 168	10 855	- 2,8	/
Refus de broyage automobile			1 159	3 606	+ 211,1	/
Refus de tri			844	1 258	+ 49,1	/
Autres		10 419		344**	/	/
Saint-Laurent-Nouan	64 773	49 528	50 573	50 716	+ 0,3	- 21,7
Ordures ménagères	16 513	11 825	4 167	6 095	+ 46,3	- 63,1
Déchets industriels banals (DIB)	37 221	35 352	44 587	43 780	- 1,8	+ 17,6
Refus de compostage	6 570				/	/
Autres (y compris amiante-liée)	4 469	2 351	1 819	841	- 53,8	- 81,2
Villefranche-sur-Cher	65 999	37 266	36 212	36 705	+ 1,4	- 44,4
Ordures ménagères	18 633	5 094	4 656	4 004	- 14,0	- 78,5
Déchets industriels banals (DIB)	33 737	26 613	26 565	29 155	+ 9,7	- 13,6
Refus de compostage	5 702				/	/
Refus de broyage automobile	5 055				/	/
Autres	2 872	5 559	4 991	3 546	- 29,0	+ 23,5
Villeherviers	70 007	62 854	64 960	59 597	- 8,3	- 14,9
Ordures ménagères	15 740	18 045	24 387	20 698	- 15,1	+ 31,5
Déchets industriels banals (DIB)	34 322	25 480	26 090	29 546	+ 13,2	- 13,9
Refus de broyage automobile	19 945	18 409	13 109	8 071	- 38,4	- 59,5
Autres		920	1 374	1 282***	- 6,7	/
Ensemble du département	258 331*	174 561	177 017	175 301	- 1,0	- 32,1
Ordures ménagères	61 817	39 660	36 916	33 608	- 9,0	- 45,6
Déchets industriels banals (DIB)	139 127	97 243	105 637	111 890	+ 5,9	- 19,6
Refus de compostage	16 317*				/	/
Refus de broyage automobile	25 000	18 409	14 268	11 677	- 18,2	- 53,3
Autres	16 070*	19 249	20 196	18 126	- 10,2	+ 12,8
(y compris amiante-liée)	1 101	985	669	611	- 8,7	- 44,5

* en incluant les tonnages du centre d'enfouissement de Thenay qui a fermé en 2000

** déchets de dessablage de STEP

*** dont 1 061 T. d'encombrants et 221 T. de refus de tri en 2007

Evolution des quantités de déchets enfouies dans les CSDU 2 par nature de déchets



➤ Les **quantités enfouies** dans le département sont en très léger recul en 2007 (- 1 %). Depuis 2002, les volumes sont relativement stables, oscillant autour de 175 000 tonnes.

➤ Cette stabilité apparente masque toutefois des mouvements qui peuvent être d'assez grande ampleur.

➤ Globalement, le développement des collectes sélectives se traduit aussi, en bout de chaîne, par une **baisse très significative des quantités d'ordures ménagères enfouies (- 9 % en 2007 et même réduction de moitié depuis 2000)**.

➤ Les quantités de **DIB** connaissent de nouveau, depuis quatre années, une croissance continue (**+ 6 % en 2007**). Ils représentent désormais **64 % des volumes ensevelis** (10 points de plus qu'en 2000) alors que les **OM** passent pour la première fois **en dessous des 20 %**.

➤ Les **efforts menés localement pour réduire l'enfouissement** sont patents : 133 000 tonnes provenant du Loir-et-Cher en 2003, 96 000 en 2007, soit une **diminution de 27 %**. Mais cette évolution a été **quasiment compensée par les apports des départements extérieurs** : 46 000 tonnes en 2003, 79 000 en 2007, soit une **hausse de 71 %**. Les courbes se révèlent très symétriques.

➤ En 2007, **pour la première fois** depuis 5 ans, **les apports extérieurs se stabilisent**. Parallèlement les **volumes stockés** émanant du Loir-et-Cher se sont de nouveau réduits (2 %).

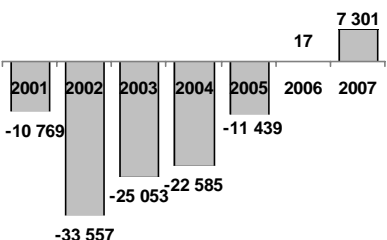
➤ Globalement, **45 % des quantités** réceptionnées en 2007 dans les centres de stockage du département **émanent de l'extérieur** (25 % en 2003). Et même 63 % s'agissant des DIB (40 % en 2003).

➤ La localisation de certains sites à proximité des limites départementales favorise logiquement l'émergence de flux en provenance de nos voisins immédiats. C'est le cas par exemple de celui de Saint-Laurent-Nouan dont l'activité était très majoritairement tournée vers l'extérieur en 2007 (78 % des déchets enfouis, produits pour l'essentiel par le Loiret).

➤ Les **apports extérieurs** enfouis dans les différents centres de stockage restent **3 à 4 fois supérieurs à ceux indiqués dans le Plan** (celui-ci prévoyait de 20 000 à 30 000 tonnes par an).

➤ En conséquence, en dépit des résultats obtenus localement pour réduire ce mode de traitement, les **tonnages ensevelis sont de nouveau supérieurs à ceux fixés par le Plan départemental**.

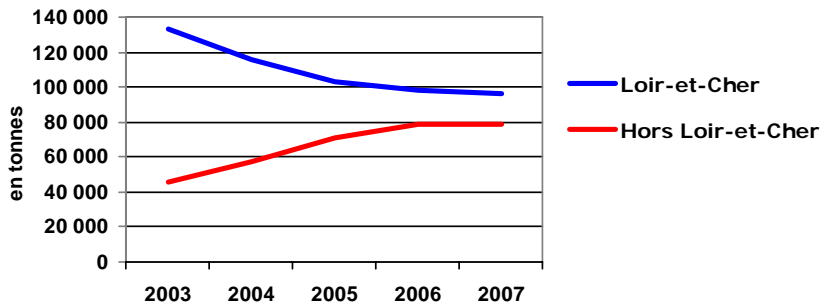
Ecarts entre les quantités enfouies et celles prévues dans le plan (en tonnes)



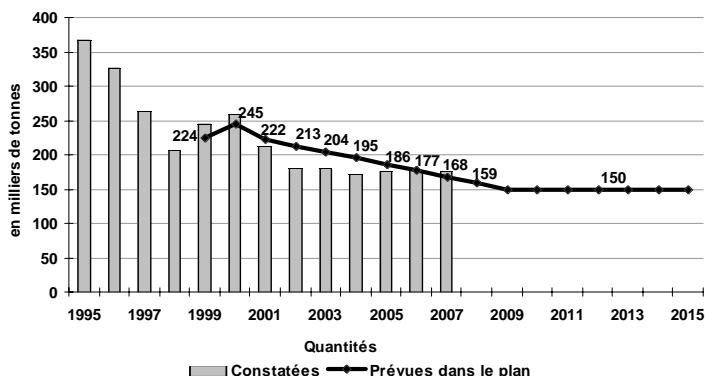
Centre de stockage des déchets ultimes

Il permet de stocker des déchets dits ultimes par enfouissement sous certaines conditions. Il est conçu comme le maillon final de la chaîne de traitement. Il existe à ce jour trois catégories contrôlées dont l'implantation dépend des caractéristiques géologiques et hydrogéologiques des lieux ainsi que de la nature des déchets qu'on souhaite y stocker. **Les CSDU de Classe I** acceptent des déchets dangereux. **Les CSDU de Classe II** accueillent les ordures ménagères et les résidus assimilés (DIB). **Les CSDU de Classe III** accueillent uniquement des déchets inertes.

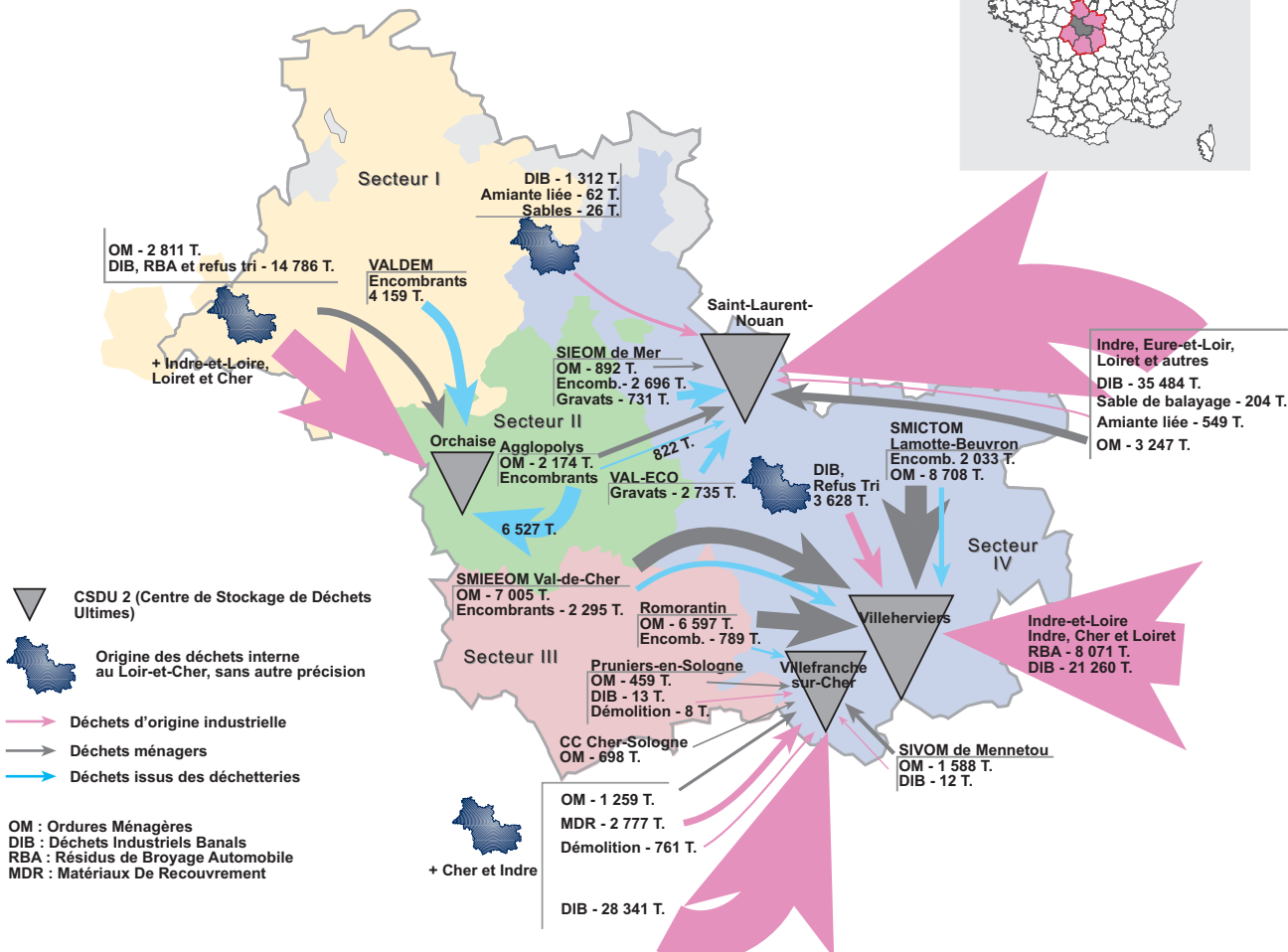
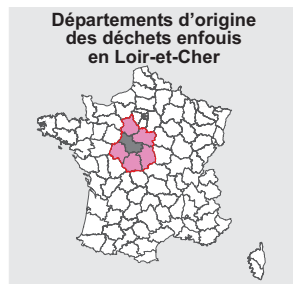
Evolution des tonnages enfouis selon leur provenance géographique



Evolution des quantités de déchets enfouies constatées et prévues dans le plan



Synthèse des flux des CSDU de classe 2



Les flux interdépartementaux

➤ Les échanges de déchets entre le Loir-et-Cher et les départements extérieurs (en entrée ou en sortie) se sont légèrement réduits en 2007 (- 0,8 %). Cela constitue une inversion de la tendance observée jusqu'alors puisqu'au cours des 3 années précédentes ces flux avaient crû de 30 %.

➤ Ce constat ne vaut pas pour les volumes provenant des autres départements qui augmentent encore : + 3,4 % en 2007 après une croissance déjà très soutenue sur la période 2003-2006 (+ 49 %).

➤ Les évolutions sont très différentes s'agissant des déchets produits par le Loir-et-Cher et acheminés hors de ses frontières. Les volumes concernés ont nettement diminué en 2007 (- 8,5 %), et cela pour la troisième année consécutive (- 11 000 t depuis 2005 ; - 5 % depuis 2003).

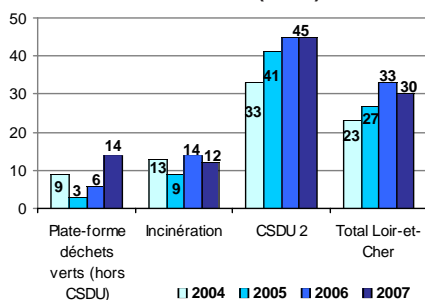
➤ Cela traduit les efforts menés en Loir-et-Cher pour organiser les filières de traitement, à l'exemple du second centre de tri dont l'ouverture a permis de réduire les flux externes.

➤ Les échanges sont très inégaux : il entre deux fois plus de déchets qu'il n'en sort.

➤ En très grande partie, les volumes sortant du département résultent des collectes sélectives et sont destinés à être valorisés ; seuls 9 % sont orientés vers l'incinération et 7 % vers le stockage. A l'inverse, 81 % des tonnages entrent en Loir-et-Cher pour y être enfouis et 12 % incinérés.

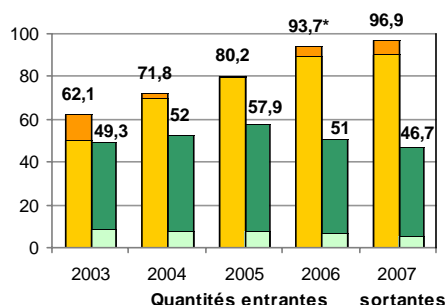
➤ Au total, 30 % des déchets traités dans le département sont produits ailleurs (20 % en 2003).

Proportion de déchets traités en Loir-et-Cher en 2007 provenant de l'extérieur (en %)



Evolution des quantités de déchets entrantes et sortantes en Loir-et-Cher et proportion relevant de la Région Centre

En milliers de tonnes



hors Région Centre ■ ■
Région Centre hors Loir-et-Cher ■ ■

* donnée 2006 corrigée

Les flux interdépartementaux Origine et destination géographiques des déchets (hors déchets collectés et traités dans le Loir-et-Cher)

Par mode de traitement ou de collecte	Total Région Centre (hors 41)	dont					Total hors Région Centre	Total
		Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loiret		
Plateforme de déchets verts							6 356	6 356
dont Boutes de STEP							6 356*	6 356
Incinération	11 483						243	11 726
dont OM	9 174				9 174			9 174
DASRI	2 309		439		1 870			2 309
DIB						243		243
Enfouissement	78 790	4 801	5 589	2 057	24 161	42 181	32	78 822
dont DIB	70 395	nd	5 564	nd	nd	nd		70 395
OM	7 440	nd	nd	nd	nd	nd		7 440
Amiante liée	517		22	3		492	32	549
Démolition/MDR	233	3		230				233
Sables	205		2					205
Total	90 273	4 801	6 027	2 057	35 205	42 181	6 631	96 904

Quantités entrantes

Déchets ménagers du Loir-et-Cher issus de la collecte ordinaire (porte à porte) et traités ou valorisés à l'extérieur

Orientés vers un centre d'incinération							4 303	4 303
Ordures ménagères							4 303*	4 303
Orientés vers enfouissement de cl. 2	1 347							1 347
Ordures ménagères	1 347				1 347			1 347

Déchets ménagers du Loir-et-Cher issus de la collecte sélective (apport volontaire, porte à porte) et traités ou valorisés à l'extérieur

Orientés vers les filières de recyclage	847						10 954	11 801
dont Verre							10 203	10 203
Cartons, PJM	847	847					746	1 593
Piles							5	5
Orientés vers des centres de tri	864							864
Emballages plastiques, métaux, complexes	864			549	315			864

Déchets ménagers du Loir-et-Cher collectés en déchèteries et traités ou valorisés à l'extérieur

Orientés vers les filières de recyclage	1 541						378	1 919
dont Papier - carton	704				582	122		704
Bois	534					534		534
Métaux**	272					272		272
DDM***	31					31	231	262
Verre							147	147
Orientés vers enfouissement de cl. 2							1 955	1 955
dont Tout venant							1 955*	1 955

Déchets issus du centre de tri de Blois traités ou valorisés à l'extérieur

Centres de tri	805						2 550	3 355
JRM							2 209	2 209
Cartons	805				805			805
PET							209	209
PEHD							86	86
Tétra briques							25	25
Métaux**							21	21

Déchets issus de l'incinération en Loir-et-Cher traités ou valorisés à l'extérieur

Incinération							21 148	21 148
dont Mâchefers							16 945	16 945
REFIOM							4 203	4 203
Total	5 404	847		549	3 049	959	41 288	46 692

* Déchets en provenance ou à destination de la Sarthe

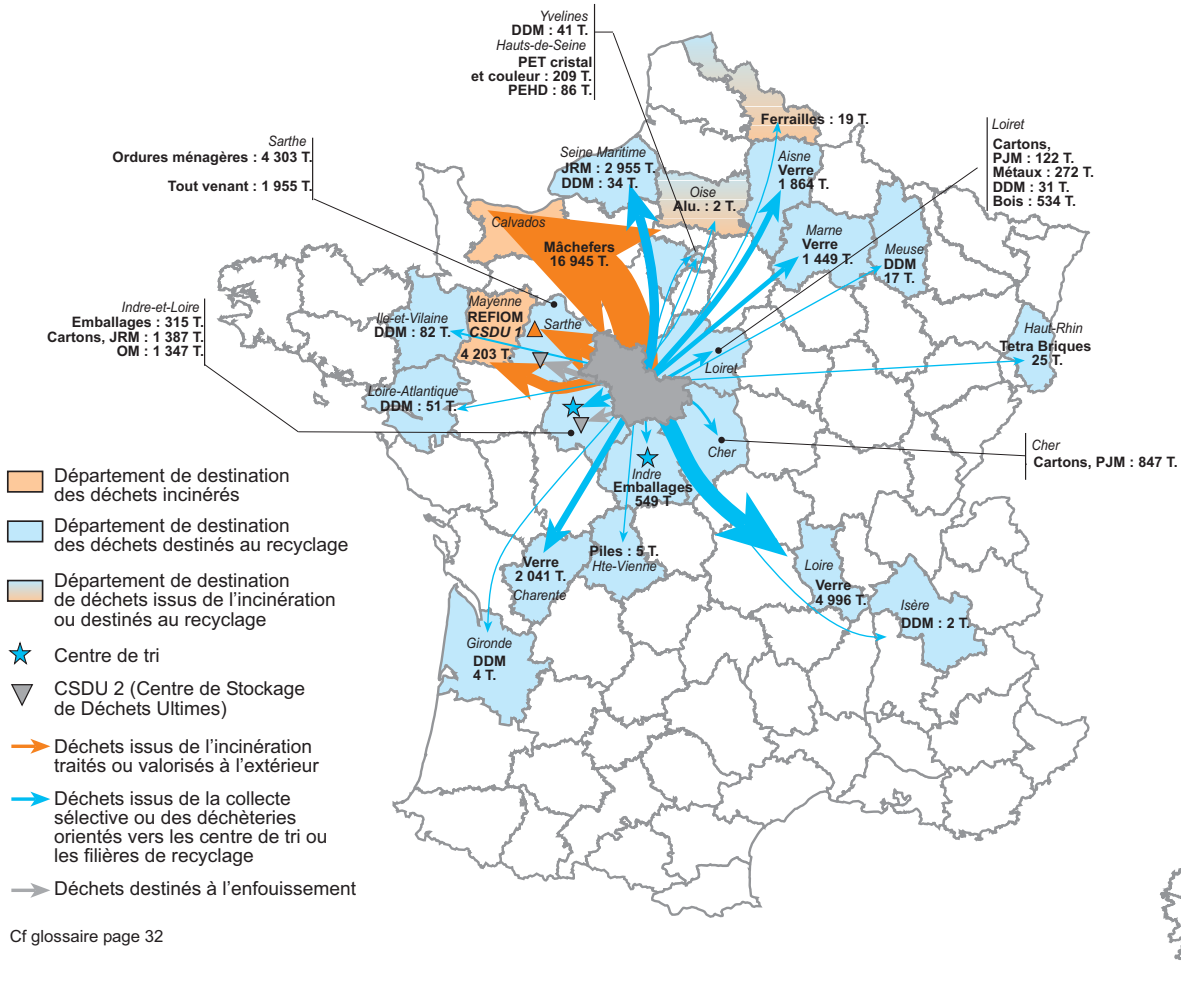
** Métaux ferreux et non ferreux

*** Déchets Dangereux des Ménages (y compris 10 T. de batteries et 5 T. de piles)

NB : Seuls les flux dont l'origine ou la destination est clairement identifiée figurent dans le tableau

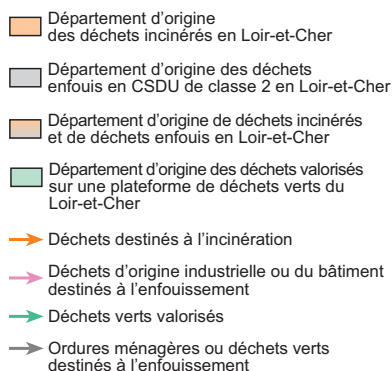
nd : non disponible (la répartition entre DIB et OM enfouis n'est pas connue avec précision pour chacun des départements).

84 % des déchets sortant de notre département sont orientés vers des filières de valorisation



30 % des déchets traités en Loir-et-Cher proviennent de l'extérieur (hors collecte interne au département)

45 % des déchets enfouis en Loir-et-Cher, sont d'origine extra-départementale, comme en 2006



Ecarts par rapport aux hypothèses et objectifs du Plan

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées en Loir-et-Cher
selon la nature de la collecte et le mode de traitement
par rapport aux objectifs 2005 et 2010 du Plan

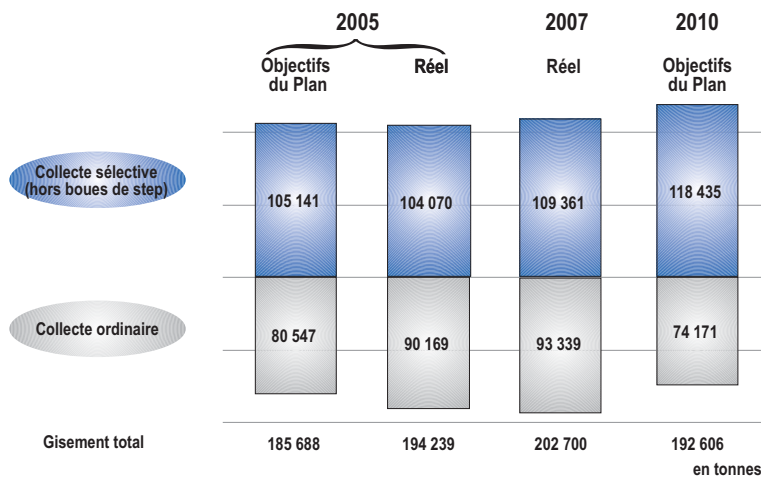
en tonnes

	Estimations 1998	Réel 2003	Réel 2005	Objectif Plan 2005	Réel 2007	Objectif Plan 2010
Gisement total des ordures ménagères <i>(hors compostage individuel et boues de step)</i>	166 564	185 933	194 239	185 688	202 700	192 606
Collecte ordinaire	118 824	91 996	90 169	80 547	93 339	74 171
Collecte sélective <i>(hors boues de step)</i>	47 740	93 937	104 070	105 141	109 361	118 435
dont ...						
... spécifique déchèterie*	27 134	49 966	52 428	36 738	48 062	39 396
... monoflux	6 542	15 436	17 067	13 474	14 760	15 580
... centres de tri		7 859	9 104	9 320	16 515	15 742
... traitement biologique		19 340	25 612	45 609	30 081	47 717
Total traitement thermique	nd	65 034	62 788	69 537	66 295	66 113
Métaux	nd	1 467	696	2 086	833	1 983
Mâchefers	nd	11 978	11 867	17 384	12 260	16 528
Réfiom	nd	3 045	2 702	2 781	2 842	2 645
Total recyclage matière	nd	30 084	37 133	26 838	39 543	34 620
Total déchets ultimes enfouis	nd	149 767	140 095	118 254	138 818	118 276
dont refus déchèterie	nd	39 527	40 213	32 917	38 238	34 933
dont DIB et RBA	nd	79 825	66 581	63 821	66 593	63 821

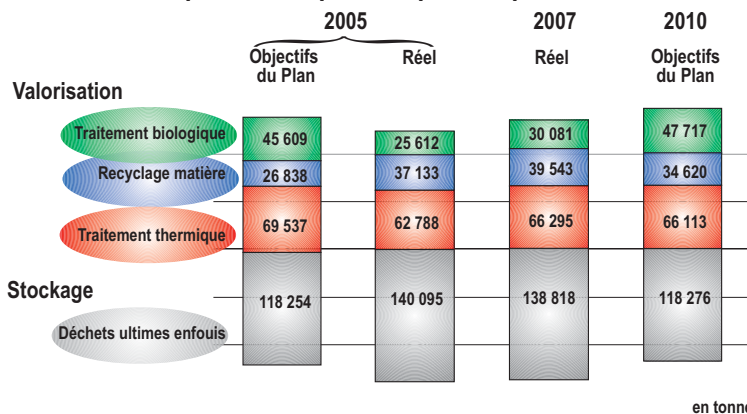
* Déchets collectés en déchèteries hors verre et déchets verts auxquels sont ajoutés les encombrants

nd : non disponible

Comparaison du gisement réel de déchets ménagers aux prévisions du Plan



Quantités réelles de déchets ménagers par type de traitement comparées aux quantités prévues par le Plan



**Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées
selon la nature de la collecte et le mode de traitement
et mesure des écarts par rapport aux objectifs du Plan par secteur**

en tonnes

Secteur I : Nord	Réel 2003	Réel 2005	Objectif Plan 2005	Réel 2007	Objectif Plan 2010
Gisement total <i>(hors compostage individuel et boues de step)</i>	38 894	41 774	38 320	43 283	39 240
Collecte ordinaire	15 678	15 661	23 337	15 711	21 641
Collecte sélective <i>(hors boues de step)</i>	23 216	26 113	14 983	27 572	17 599
Traitement thermique	15 801	15 770	23 759	14 364	22 353
Recyclage matière	7 879	12 907	6 316	13 474	8 064
Traitement biologique	5 067	5 722	4 609	7 473	4 845
Stockage (hors DIB)	9 636	8 234	5 768	9 617	6 902

Secteur II : Centre	Réel 2003	Réel 2005	Objectif Plan 2005	Réel 2007	Objectif Plan 2010
Gisement total <i>(hors compostage individuel et boues de step)</i>	67 117	68 756	66 021	76 199	67 889
Collecte ordinaire	32 565	32 079	33 178	34 406	30 746
Collecte sélective <i>(hors boues de step)</i>	34 552	36 677	32 843	41 793	37 143
Traitement thermique	32 938	32 470	33 778	34 823	31 760
Recyclage matière	8 489	8 569	8 979	8 927	11 457
Traitement biologique	8 164	8 745	6 557	11 651	6 892
Stockage (hors DIB)	19 656	20 809	19 737	22 742	21 936

Secteur III : Val de Cher	Réel 2003	Réel 2005	Objectif Plan 2005	Réel 2007	Objectif Plan 2010
Gisement total <i>(hors compostage individuel et boues de step)</i>	33 966	33 032	35 852	31 475	37 611
Collecte ordinaire	19 123	17 939	10 674	17 796	9 292
Collecte sélective <i>(hors boues de step)</i>	14 843	15 093	25 178	13 679	28 319
Traitement thermique	9 886	7 665	0	10 093	0
Recyclage matière	4 909	5 322	4 458	5 940	6 287
Traitement biologique	2 704	2 749	14 716	2 776	15 346
Stockage (hors DIB)	14 033	17 527	17 507	13 230	16 746

Secteur IV : Grande Sologne Syndicat de Mer	Réel 2003	Réel 2005	Objectif Plan 2005	Réel 2007	Objectif Plan 2010
Gisement total <i>(hors compostage individuel et boues de step)</i>	45 956	50 678	45 495	51 743	47 866
Collecte ordinaire	24 630	24 490	14 300	25 426	12 493
Collecte sélective <i>(hors boues de step)</i>	21 326	26 188	31 195	26 317	35 373
Traitement thermique	6 408	6 883	12 000	7 015	12 000
Recyclage matière	8 806	10 335	6 332	11 202	8 813
Traitement biologique	3 406	8 396	19 726	8 182	20 633
Stockage (hors DIB)	26 323	26 009	9 508	25 704	8 871

Des écarts mineurs peuvent apparaître dans les quantités prévues par le Plan entre le total départemental et la ventilation par secteur.

Les taux de valorisation

➤ Le **taux de valorisation** (calculé sur les entrants) est **en hausse** de près de **4 %** dans le département cette année, en raison d'une orientation plus importante du gisement vers la filière énergétique et d'une augmentation des volumes traités biologique-ment.

➤ La filière organique reste néanmoins assez éloignée des objectifs fixés par le Plan.

➤ Globalement, **les deux tiers des déchets** collectés en Loir-et-Cher sont valorisés, soit **10 points de moins qu'attendu par le Plan** pour 2005.

➤ En secteur III, le taux de valorisation a nettement progressé en 2007 en raison d'une orientation plus importante de déchets vers l'incinération. En 2006, l'essentiel des ordures ménagères étaient enfouies.

Taux de valorisation Entrants (en %)

	Réel 2006	Réel 2007	Objectif plan	
			2005	2010
Matière	20,0	20,0	14,8	18,5
Organique	12,8	14,8	27,7	28,9
Matière + organique	32,8	34,8	42,6	47,4
Energétique	30,3	32,1	34,3	30,7
Total valorisation	63,1	66,9	76,8	78,1
Stockage	36,9	33,1	23,2	21,9

Taux de valorisation* Sortants (en %)

	Réel 2006	Réel 2007	Objectif plan	
			2005	2010
Matière	19,4	19,5	13,9	17,0
Organique	12,9	14,8	26,5	27,7
Matière + organique	32,3	34,3	40,3	44,7
Energétique	23,1	24,7	24,4	22,1
Total valorisation	55,4	59,0	64,7	66,8
Val. mâchefers	5,9	6,0	7,2	6,5
Stockage	38,7	35,0	28,1	26,7

* Les taux sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des CSDU2

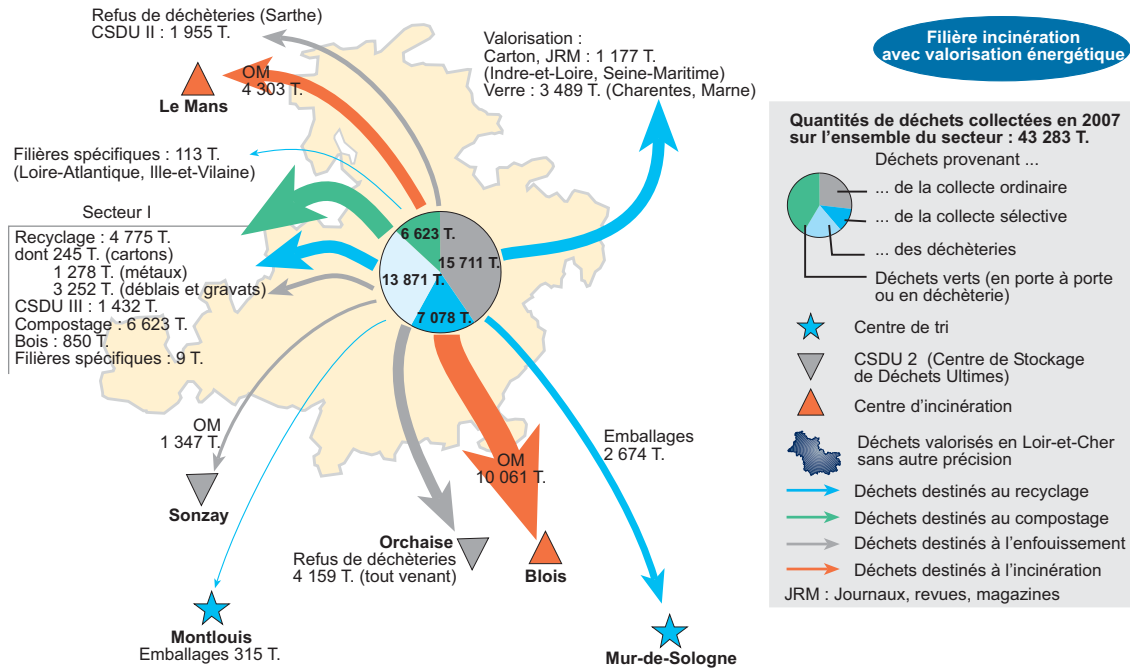
Définitions

Taux de Valorisation	Valorisation sur Entrants (méthode ADEME, basée sur la circulaire de 1998)	Valorisation sur Sortants (valorisation " réelle ")
Matière	(Recyclage matière + Refus de tri) / Gisement	Recyclage matière / Gisement
Organique	(Traitement biologique + Compostage individuel) / Gisement	(Traitement biologique + Compostage individuel - refus de compostage) / Gisement
Energétique	(Traitement thermique avec récupération d'énergie - Métaux) / Gisement	(Traitement thermique avec récupération d'énergie - REFIOM - Mâchefers - Métaux) / Gisement
Val. Mâchefers	Sans objet	Mâchefers valorisés / Gisement
Stockage	100 % - (Matière + Organique + Energétique)	Mise en décharge = 100 % - (Matière + Organique + Energétique + Valorisation des mâchefers)

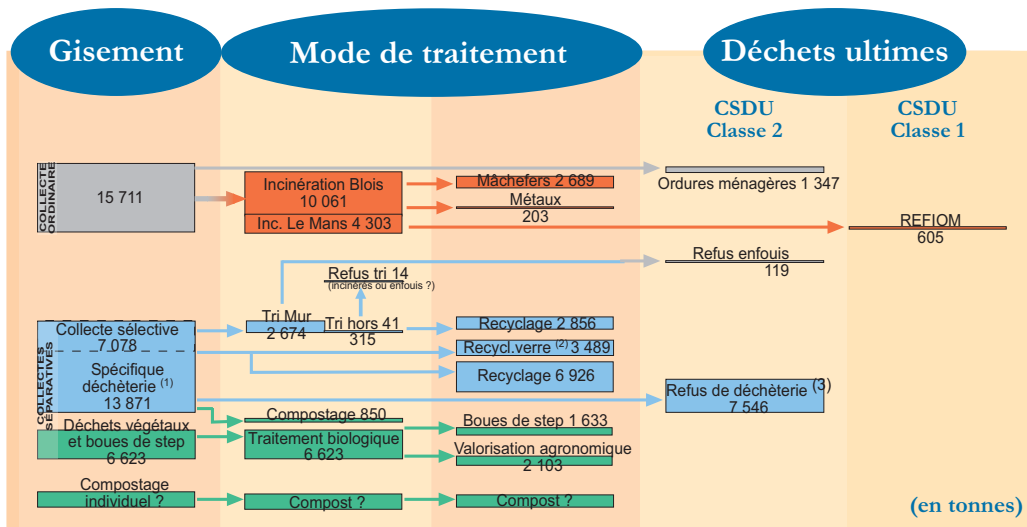
Source : Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, page 112

Secteur I : Nord

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur I. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets verts. (2) Verre provenant des collectes sélectives et des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en CSDU de Classe II et III.

- > Quantités de déchets ménagers collectées en 2007 (hors boues de step) : 43 283 tonnes (+ 5,4 %)
- > Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 213,6
- > Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 63,7 % (contre 61,3 % en 2004)
- > Nombre de bio-composteurs distribués : 3 552 (dont 157 distribués en 2004, 278 en 2005, 205 en 2006 et 312 en 2007)

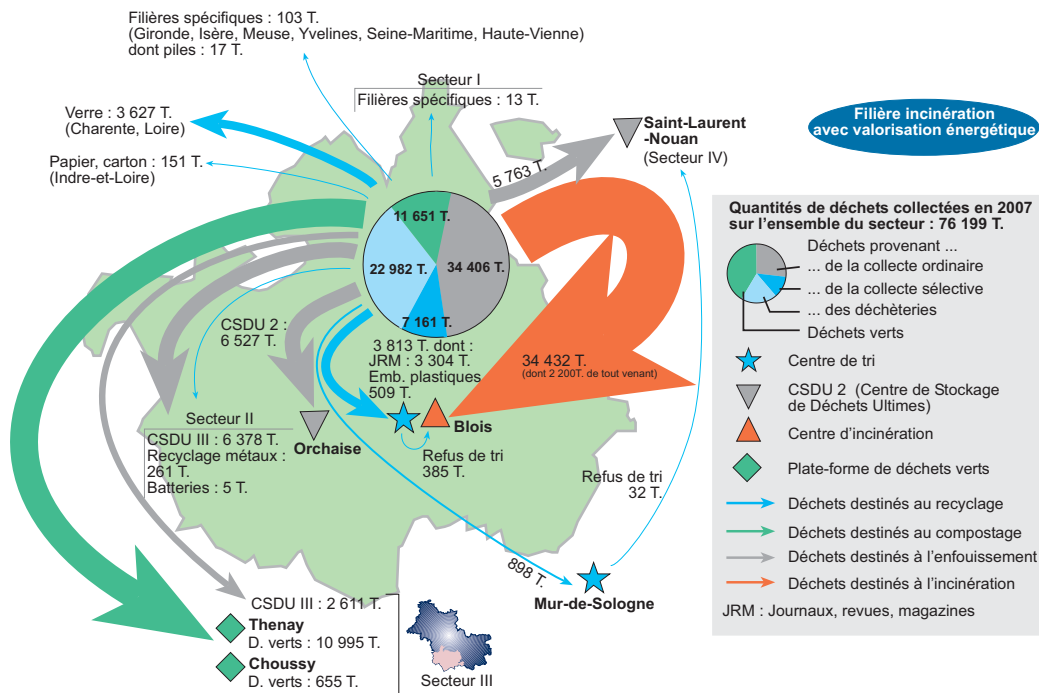
Taux de valorisation* du secteur I

	Réal		Objectif plan	
	1998	2007	2005	2010
Matière	6,4	31,4	16,5	20,4
Organique	12,7	17,3	17,5	19,9
Matière + organique	19,1	48,7	34	40,3
Energétique	0	32,7	55,4	48,9
Total valorisation	19,1	81,4	89,4	89,2
Stockage	80,9	18,6	10,6	10,8

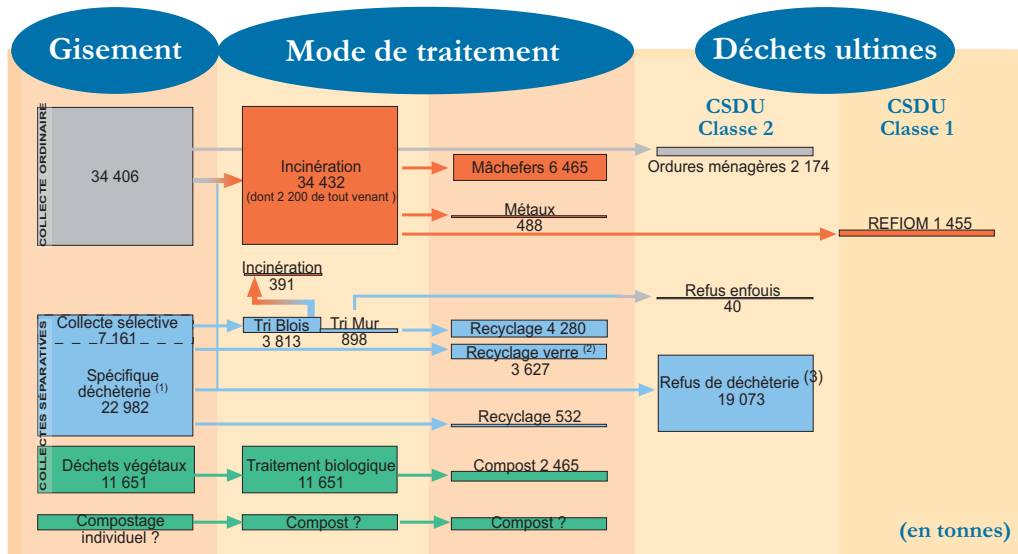
* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 26. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des CSDU2.

Secteur II : Centre

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur II. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats. Un point d'interrogation (?) le remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets verts. (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en CSDU de Classe II et III.

- Quantités de déchets ménagers collectées en 2007 (hors boues de step) : 76 199 tonnes (+ 9,0 %)
- Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 296,4
- Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 54,8 % (contre 52,4 % en 2004)
- Nombre de bio-composteurs distribués : 7 361 (dont 1 967 distribués en 2004, 572 en 2005, 261 en 2006 et 320 en 2007)

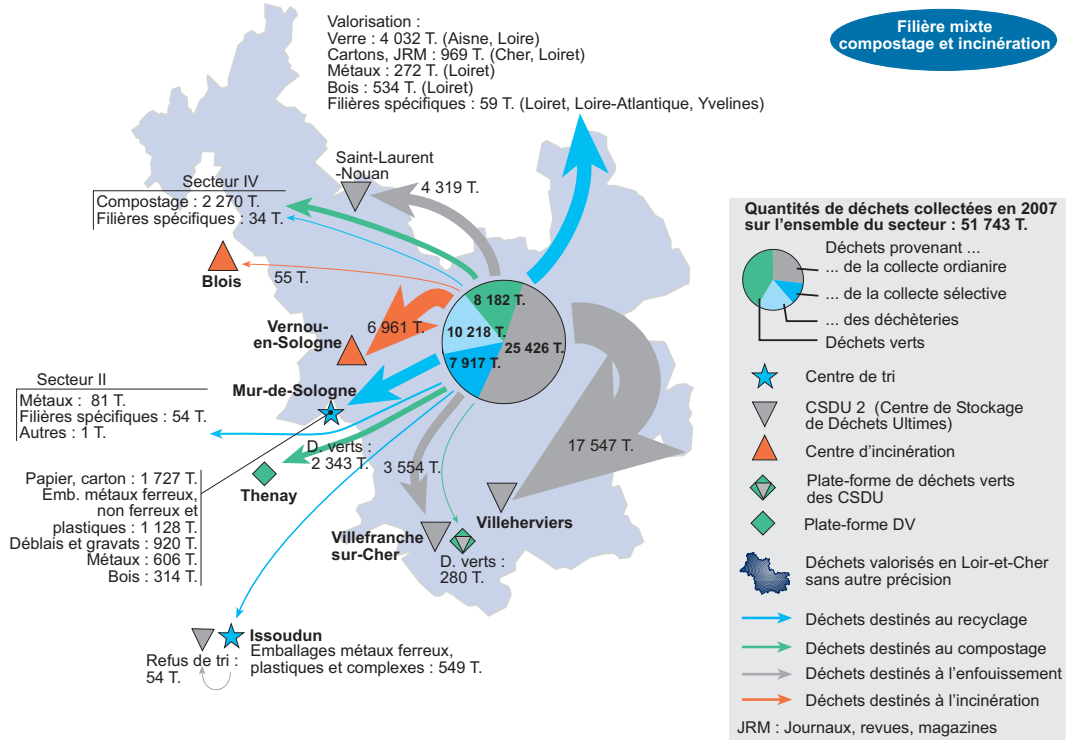
Taux de valorisation* du secteur II

	Réal		Objectif plan	
	1998	2007	2005	2010
Matière	12,4	12,3	13,8	17
Organique	9,5	15,3	14,6	16,6
Matière + organique	21,9	27,6	28,4	33,6
Energétique	54,4	44,5	46,2	40,8
Total valorisation	76,3	72,1	74,6	74,4
Stockage	23,7	27,9	25,4	25,6

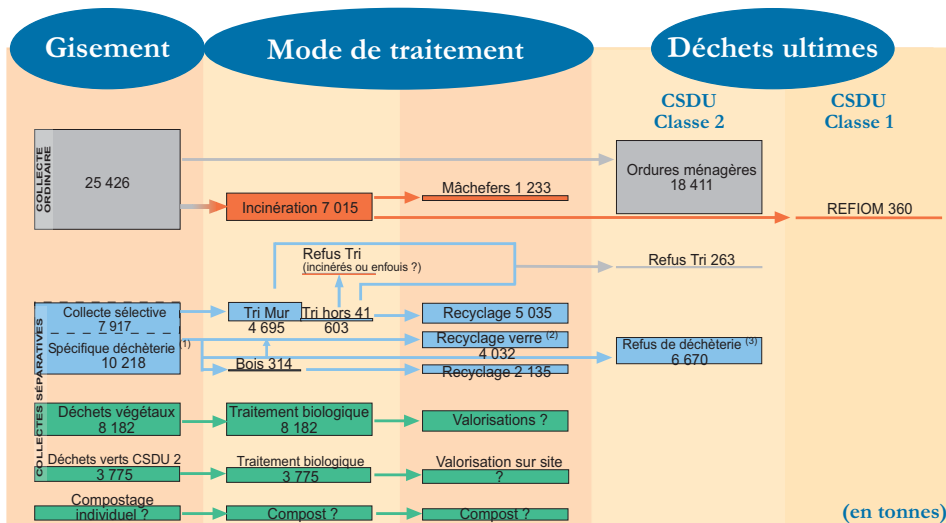
* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 26. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des CSDU2.

Secteur IV : Grande Sologne et Syndicat de Mer

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur IV. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets verts. (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en CSDU de Classe II et III.

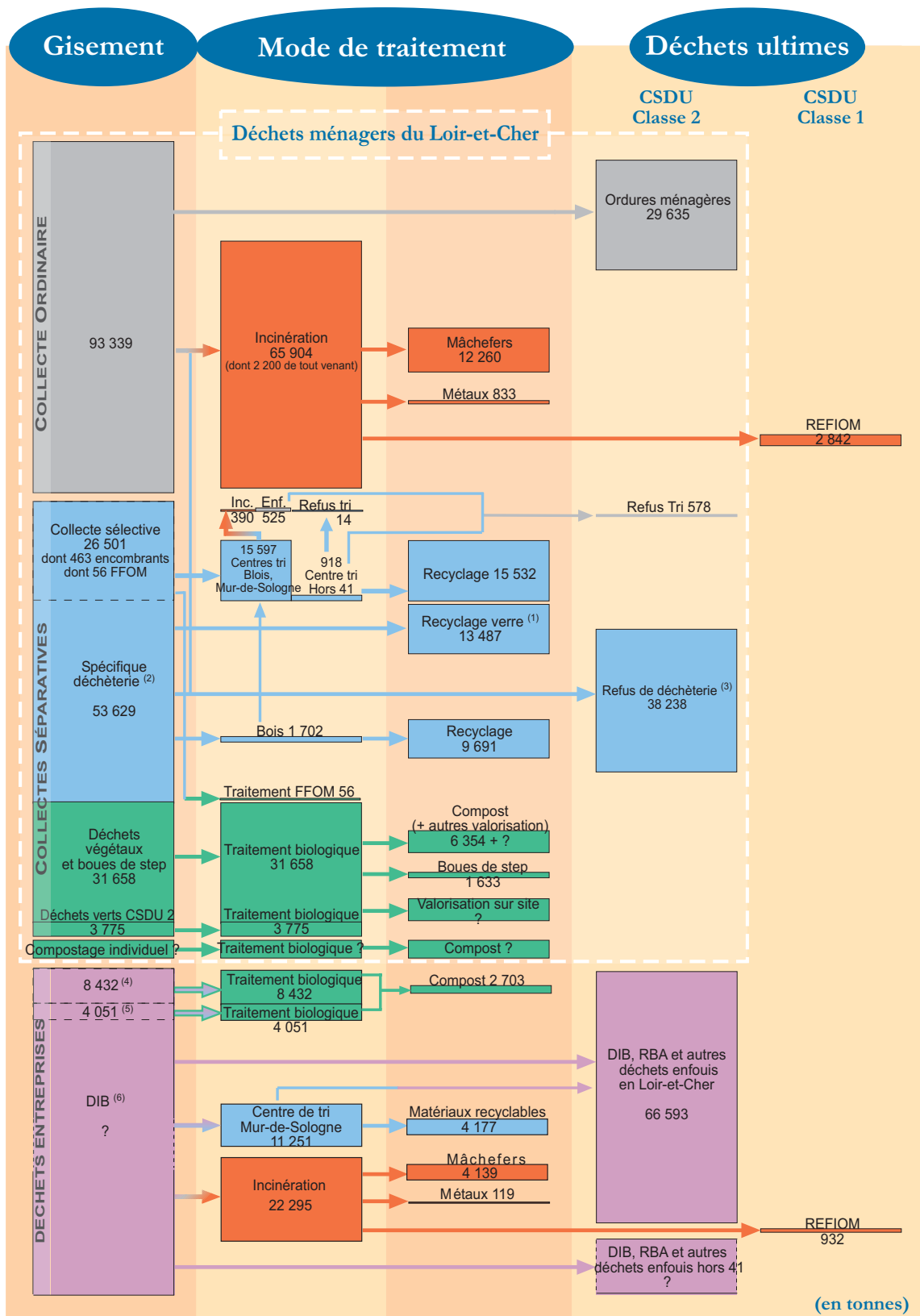
Taux de valorisation* du secteur IV

	Réal		Objectif plan	
	1998	2007	2005	2010
Matière	3,6	22,2	15,5	19,6
Organique	11,9	15,8	44,8	44,5
Matière + organique	15,5	38,0	60,3	64,1
Energétique	26,2	13,5	21,2	20,1
Total valorisation	41,7	51,5	81,5	84,2
Stockage	58,3	48,5	18,5	15,8

* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 26. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des CSDU2.

- Quantités de déchets ménagers collectés en 2007 (hors boues de step) : 51 743 tonnes (+ 1,2 %)
- Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 285,6
- Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 50,9 % (contre 50,0 % en 2004)
- Nombre de bio-composteurs distribués : 4 929 (dont 748 distribués en 2004, 217 en 2005, 795 en 2006 et 989 en 2007)

Les principaux flux de déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher en 2007



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du Loir-et-Cher. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées.

- (1) Verre provenant des collectes sélectives, et des déchèteries
- (2) Hors déchets verts
- (3) Refus de déchèterie enfouis en CSDU de Classe II et III
- (4) Déchets des industries agro-alimentaires + déjections animales
- (5) Déchets verts et déchets de bois provenant d'entreprises
- (6) Estimation du Plan 204 000 tonnes dont une partie collectée avec les ordures ménagères
- (7) Tonnage relevant de notre département mais également de l'Indre-et-Loire

Glossaire

AV : apport volontaire

Boues de STEP : boues de stations d'épuration

CSDU 2 : centre de stockage de déchets ultimes de classe 2

DASRI : déchets d'activités de soins à risques infectieux

DDM : déchets dangereux des ménages

DIB : déchets industriels banals

DV : déchets verts

ELA : Emballages Liquides Alimentaires

FFOM : fraction fermentescible des ordures ménagères

GDM : gros de magasin

JRM : journaux, revues, magazines

Mâchefers : résidu solide relativement grossier issu de l'incinération de déchets et que l'on extrait à la base du four

MDR : matériaux de recouvrement

OM : ordures ménagères

PAP : porte à porte

PEHD : polyéthylène haute densité

PET : polyéthylène téréphtalate

PJM : papier, journaux, magazines

PUNR : pneus usagés non réutilisables

RBA : refus de broyage automobile

REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères

Refus de compostage : part des déchets sortant d'une installation de compostage qui n'est pas destinée à une valorisation organique

Refus de tri : déchet non récupéré à l'issue du tri industriel. Certains refus peuvent faire l'objet d'un traitement ultérieur

TETRA : emballages alimentaires tétra briques

Retrouvez toutes nos publications sur
www.observatoire41.com



Nouvelle déchèterie de la Chaussée-Saint-Victor



Réalisé avec le concours financier du Conseil Général de Loir-et-Cher et de l'ADEME

Directeur de la publication : Alain QUILLOUT

Dépôt légal à parution - ISSN 1625-4627

Tirage : 500 exemplaires

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher

1 avenue de la Butte - 41000 BLOIS

Tél : 02.54.42.39.72 • Fax : 02.54.42.42.02

www.observatoire41.com

E-mail : infos@observatoire41.com

Les données relatives à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés sont consultables sur www.sinoe.org

